

Condamnée de partout

LA POLITIQUE NAVALE BORDEN SE HEURTE MAINTENANT A DES COMPLICATIONS INTERNATIONALES

Nous n'avons pas encore vu aucun journal jingo signaler la déclaration de l'amiral allemand Von Tirpitz comme dictée par la crainte de la contribution de \$35,000,000 proposée par M. Borden. Mais cela ne peut manquer de se produire avant longtemps.

Nos confrères conservateurs sont encore tout abasourdis de cette énorme tuile qui leur tombe sur la tête, en démolissant complètement, non seulement leur prétexte d'urgence, mais même la base de leur position : le péril allemand.

Les organes de l'opinion publique en Angleterre sont plus perspicaces : ils ont compris tout de suite la signification énorme de ce geste du ministre de la marine de Guillaume II leur tendant le rameau d'olivier.

Retenus jusqu'ici par cette discrétion que nos jingos devraient bien imiter, qui les empêchait de prendre parti pour l'une ou l'autre des politiques navales en présence au Canada, ils se voient forcés d'exprimer aujourd'hui leur opinion, afin que le gouvernement Asquith soit informé du courant de l'opinion publique.

Une dépêche de la Presse Associée Canadienne signale le fait qu'un certain nombre de députés anglais sont allés trouver le gouvernement Asquith, pour le prier, en face de récents événements internationaux, d'employer son influence pour faire retirer la proposition Borden.

Et voici l'argument très fort qu'ils emploient :

L'Allemagne se dit prête à accepter une entente d'après laquelle les marines des deux pays resteraient dans la proportion de 16 dreadnoughts anglais contre 10 allemands, proportion observée par les programmes actuels.

Mais si le Canada vient ajouter trois dreadnoughts au programme anglais, la proportion se trouve dérangée et l'Allemagne se verrait obligée d'ajouter deux nouveaux dreadnoughts à son programme, ce qui retarderait nécessairement la conclusion de l'entente, si cela ne faisait pas échouer les négociations.

On conçoit que, si les colonies autonomes restaient libres d'augmenter indéfiniment la flotte anglaise, à leurs propres frais, une entente entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne ne serait plus qu'une farce.

Tandis que si le Canada suit l'exemple de l'Australie, exemple qu'il a lui-même donné au début, et qu'il se crée une marine locale autonome, la situation devient toute différente. Les marines coloniales ne seraient plus que des marines alliées et ne pourraient pas faire obstacle à une entente entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, en ce qui concerne leurs propres flottes de guerre.

De sorte que, aujourd'hui, la politique navale d'urgence de M. Borden est condamnée partout, au Canada comme en Angleterre, sauf par les unionistes de là-bas et les jingos d'ici. Elle isole le Canada du reste des dominions britanniques qui ont ou vont avoir leur marine locale : l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union Sud-Africaine.

Elle est basée sur l'affirmation qu'il y a péril urgent, au moment où l'amirauté anglaise déclare à la Nouvelle-Zélande que l'Angleterre n'a pas besoin de son croiseur cuirassé "New-Zealand", lequel peut partir en paix pour faire le tour du monde.

Elle est dirigée ouvertement contre l'Allemagne, puisque les \$35,000,000 demandés doivent être employés à construire des dreadnoughts pour service dans la mer du Nord, et cela au moment même où l'Allemagne fait des avances à l'Angleterre visant une entente pour la limitation des armements navals.

Cette proposition de contribution tribulaire a ainsi contre elle : le souci de l'autonomie canadienne, les besoins de la marine anglaise qui manque non pas de navires mais de marins, et enfin les nécessités de la situation internationale telle que la font connaître les derniers événements.

M. Borden s'y obstinera-t-il ?

La préférence impériale réciproque

LA DERNIERE DECLARATION DE M. BONAR LAW

Le credo tarifaire des conservateurs contient, comme on le sait, un article qui demande une préférence tarifaire pour le Canada en Grande-Bretagne, en retour de la préférence que nous accordons aux produits britanniques.

On sait aussi que le parti unioniste anglais, jusqu'à ces temps derniers, avait dans son programme un article comportant l'octroi d'une préférence tarifaire aux produits canadiens; et, pour pouvoir donner cette préférence, l'imposition d'un droit sur les produits étrangers.

Mais ce parti a été récemment obligé de désavouer cette partie de son programme, parce qu'il rendait nécessaire l'imposition de droits sur les denrées alimentaires, qui forment la presque totalité des exportations canadiennes en Angleterre.

Cependant, le chef du parti, M. Bonar Law, tout en admettant que le parti renonçait à taxer les denrées alimentaires, vient de déclarer fièrement, dans un récent discours, la détermination des unionistes d'accorder au Canada une préférence tarifaire sur les produits manufacturés.

Or, comme nous importons d'Angleterre surtout des produits manufacturés et que nous ne pouvons songer à en exporter aucun, cette offre magnanime de M. Bonar Law frise de très près le ridicule.

Il suffirait pour en faire ressortir l'absurdité, que de proposer que le Canada élargisse la préférence britannique sur les produits alimentaires importés d'Angleterre.

On pourrait, au besoin et sans que ça puisse avoir le moindre inconvénient, proposer l'admission en franchise au Canada du blé, des farines, du beurre, du fromage, des œufs, de la viande, des céréales et légumes, etc., qui seraient le produit de la Grande-Bretagne.

Et il n'en viendrait pas plus qu'aujourd'hui, puisque non seulement la Grande-Bretagne n'exporte pas ces produits, mais qu'elle en importe d'immenses quantités pour sa consommation.

Mais cette proposition ne serait pas plus ridicule que celle de M. Bonar Law d'accorder une préférence en Angleterre aux articles manufacturés produits au Canada.

Pauvre urgence !

Le gouvernement anglais, — malgré l'urgence Borden, — ne veut pas du croiseur de la Nouvelle-Zélande dans les eaux anglaises.

Ce qu'ils veulent

Si, au dire des conservateurs, la marine Laurier est une impossibilité, alors l'intention du parti de M. Borden n'est pas de faire suivre leur projet de contribution d'une marine, comme politique permanente. Leur intention — est donc de nous grever d'un tribut perpétuel.

BILLET DU MATIN

Deux versions

Dit le "Star", de Montréal : "Les libéraux essaient vraiment de nous faire croire à la paix et à l'absence de tout danger; ils ne réussissent pas à nous faire voir l'Allemagne sous les traits d'une nation paisible et amie. Dans un intérêt patriotique, ils veulent endormir les yeux de leurs compatriotes le sentiment du vrai péril."

Aussi refusent-ils de souscrire à la politique de M. Borden, qu'ils tachent de remplacer par un projet de marine impossible à réaliser et tout-à-fait chimérique. Les libéraux combattent indignement M. Borden et son parti; par leur obstruction, ils l'empêchent d'agir pour le plus grand bien de son pays et de l'Empire tout entier."

Pendant ce temps, le "Devoir" écrit : "Les libéraux essaient vainement de nous faire croire à la guerre et à un danger imminent; ils veulent, de concert avec les torys, nous montrer l'Allemagne sous les traits d'une nation qui ne cherche que les combats et prête à nous attaquer. Dans un intérêt purement politique, ils tachent d'éveiller un sentiment militariste au Canada et de dérober aux yeux de leurs compatriotes la vision du vrai devoir. Aussi s'empresment-ils de souscrire à la politique de M. Borden, à laquelle ils ajoutent encore un projet de marine, qui sera écrasante pour nous si on y donne suite. Les libéraux conspirent indignement avec M. Borden et avec son parti; ils l'aident de toutes leurs forces à accomplir ce qui sera si néfaste et pour son pays et pour l'Empire tout entier."

Et dire qu'ils croient avoir raison tous deux !

GRAINDORGE.

La question du bois de pulpe

M. Tatt, le président des Etats-Unis, en sa qualité de chef de l'exécutif, vient d'ordonner que les droits de représailles devront continuer à être perçus sur la papier exporté par les quatre grandes fabriques canadiennes, pour lesquelles le gouvernement provincial avait fait une exception à la loi générale prohibant l'exportation du bois non ouvré.

Il déjoue ainsi les plans de ces fabriques qui se proposaient d'exporter une partie de leur production aux Etats-Unis.

L'objet de l'exception faite en leur faveur ne pouvant être atteint, et cette exception en conséquence devenant inutile et même dangereuse, le gouvernement provincial aura sans doute à reconsidérer son acte.

A moins qu'il n'attende l'installation à Washington de M. Woodrow Wilson, installation qui aura lieu en moins d'un mois, dans l'espérance d'une décision plus libérale de la part du président démocrate.

Visions

Décidément rien ne pourra jamais guérir M. Bourassa de la manie des conspirations.

Comme tout être providentiel, il lui faut ses visions.

Très commode

Sir Rodolphe Forget se souvient qu'il est député pour insulter les gens, et pour éviter de comparaitre en Cour.

Mais il l'oublie tout le reste du temps.

Ce départ

Le départ de l'hon. M. Foster signifie-t-il que le gouvernement Borden espère éviter les élections générales ? ou au contraire, que s'il les fait, il aime mieux se passer de l'exécutif de la "Union Trust" ?

Le seul

Les dépêches européennes prouvent de plus en plus l'inanité du péril allemand.

Le "Star" est maintenant le seul à y croire, — ou plutôt à tâcher d'y faire croire les autres.

Souhaits

M. Francis Chevassu, rédacteur du "Figaro", appelé à formuler des souhaits pour 1913, a demandé :

"Une politique étrangère sans grands mots, une politique intérieure sans gros mots, une littérature française sans mots nouveaux."

Le chapeau d'aluminium

Ce sera, si le plat à Dieu, la mode de l'an prochain. Depuis longtemps, l'étranger se fatigue d'emprunter à Paris ses modèles de coiffures et de robes et de rester asservi à la rue de la Paix. Il n'attendait qu'une occasion de secouer le joug. La voici ; elle est bonne.

Les deux MacLean

UN CONSERVATEUR POUR LA MARINE LAURIER. — UN LIBERAL POUR LA CONTRIBUTION BORDEN

Le colonel H. H. MacLean, un député libéral du Nouveau-Brunswick (qu'il ne faut pas confondre avec l'hon. A. K. MacLean, chef libéral de la province de la Nouvelle-Ecosse), a pris, à la Chambre des Communes, vendredi dernier, sur la question navale, une attitude personnelle qui varie un peu de celle du parti libéral et se rapproche de très près, de celle d'un autre MacLean, un conservateur celui-là.

L'alliance de ces deux MacLean — celui du Nouveau-Brunswick et celui de York-Sud, ce dernier plus connu sous le nom de "Billy" MacLean, propriétaire du "World" de Toronto, ne semble pas de nature à exercer une grande influence sur le vote qui sera donné sur la question navale.

Le colonel H. H. MacLean n'est à la Chambre des Communes qu depuis 1908. C'est lui qui fut chargé de commander le détachement des troupes canadiennes qui prit part aux cérémonies du couronnement de S. M. George V, et il en a rapporté une mentalité nettement impérialiste.

En 1910, lors de la discussion sur la loi navale Laurier, cet impérialisme s'était déjà affirmé dans le discours qu'il a prononcé alors et où il demandait la construction de dreadnoughts, comme pivots de la marine canadienne.

Il en est resté à cette conception : il lui faut des dreadnoughts et, comme la proposition de M. Borden vise à la construction par l'Amirauté anglaise de trois dreadnoughts, payés par les \$35,000,000 du Canada, cette proposition lui semble acceptable.

Mais il tient tout aussi énergiquement qu'autrefois à ce que le Canada ait une marine à lui, pour défendre ses côtes.

Il en arrive ainsi comme "Billy" MacLean, à être en faveur en même

temps de la proposition Borden et de la proposition Laurier.

Tous deux s'accordent à demander que l'on fusionne les deux propositions et que le parlement canadien vote en même temps et unanimement en faveur de la contribution de \$35,000,000 pour trois dreadnoughts et en faveur aussi d'une marine canadienne et autonome.

Naturellement, les conservateurs ont jeté des cris de joie en voyant un député libéral accepter — avec un immense élargissement — la proposition de M. Borden, même en se déclarant favorable aussi à celle de Sir Wilfrid Laurier.

C'était la première brèche faite aux retranchements libéraux, c'était le premier signe de flottement qu'ils pouvaient constater dans l'unanimité libérale. Ils y ont vu la déroute des libéraux, oubliant que leur W. F. MacLean, avait fait déjà aux libéraux les mêmes avances que H. H. MacLean à faites aux conservateurs, et qu'ils n'en résultaient ainsi qu'une sorte de "paillage", laissant les deux partis dans la même situation proportionnelle.

Si nous voulions compter comme adversaires de M. Borden, tous les conservateurs qui se sont ralliés plus ou moins ouvertement à l'idée d'une marine canadienne, il faudrait reviser complètement le calcul numérique de la force des deux partis.

Mais nous préférons attendre le vote, au lieu de prédire des défections qui, peut-être seront prévenues par quelque "argument humain".

Si toutefois, en face de la tournure que prennent les relations anglo-allemandes, M. Borden n'a pas le courage de renoncer à son argument complètement discrédité de l'"urgence" et de retirer sa proposition.

OPINIONS

L'indemnité des lieutenants-gouverneurs

Au cours de la discussion sur l'augmentation de l'indemnité des ministres, au Sénat, l'hon. sénateur Choquette a touché la note juste en faisant remarquer qu'il n'avait aucune objection à une rémunération plus large et plus généreuse du travail des conseillers de Sa Majesté.

Mais, dit-il, il y a une autre classe d'hommes à laquelle nous ne pensons pas et qui mérite considération : ce sont ceux des lieutenants-gouverneurs de nos provinces. Nul n'ignore que depuis la Confédération, leur salaire, ou si vous le voulez bien, leurs honoraires a toujours été le même et que leurs dépenses ont augmenté de 100 pour cent. Prenez le lieutenant-gouverneur de Québec, par exemple. Nous savons tous quelles dépenses extraordinaires et nécessaires sont obligés de faire les lieutenants-gouverneurs des provinces. Mais le lieutenant-gouverneur de Québec se trouve dans des obligations exceptionnelles. Pour la seule raison qu'il est gouverneur de cette province, qu'il vit dans la vieille cité de Québec, et qu'il est obligé, pour soutenir l'honneur de sa position de recevoir dix fois plus qu'aucun autre gouverneur. Lorsque des hommes de distinction viennent visiter le Canada, ils arrivent à Québec et repartent de Québec, de même que nos gouverneurs qui arrivent et partent toujours via Québec. A quelque nationalité qu'ils appartiennent, Anglais, Irlandais, Français, Allemands, le lieutenant-gouverneur comprend qu'il est de son devoir de les recevoir, selon leur rang, de les entretenir, de leur offrir à l'heure ou à dîner, ce qui occasionne une dépense bien autrement coûteuse que celle des gouverneurs des autres provinces, parce qu'ils ne se trouvent pas topographiquement dans la même situation.

Je puis ajouter que si le présent gouvernement reste au pouvoir encore quelques années, — chose que je ne crois pas, — ses vieux amis seront les premiers à bénéficier de cette largesse. Probablement aussi, nous verrons quelques-uns de nos collègues amis du gouvernement d'ailleurs, devenir lieutenants-gouverneurs. J'espère que lorsque les ministres s'occuperont de cette question de l'augmentation des salaires des employés publics et de l'indemnité des ministres, ils n'oublieront pas de songer au salaire des lieutenants-gouverneurs de toutes les provinces et spécialement de celui de Québec.

L'honorable sénateur ne pouvait plus justement parler. Il a exprimé l'opinion de tous ceux que les préjugés n'aveuglent pas. Si nos finances étaient dans le désarroi, — fort bien — il n'y aurait pas lieu d'ouvrir la bouche. Mais quand nous sommes assez prospères pour faire des cadeaux de \$35,000,000 à la mère-patrie, sans qu'elle le demande, il n'est que raisonnable que nous pensions d'abord à payer convenablement nos officiers publics.

JOINVILLE.

AU JOUR LE JOUR

Politesse maritale.

—Peut-être n'est-ce qu'une idée, ma chérie, mais il me semble que ton livre de cuisine doit contenir quelques fautes d'impression.

CAPOTS de CHAÎ

EN ACHE- TANT VOS CAPOTS DE CHAT CETTE ANNÉE



Vous épargnez beaucoup d'argent sur l'an prochain.

Nous avons le plus grand assortiment de la ville. Nos capots sont faits avec les plus grandes neaux, aux couleurs très belles, foncées argentées. Il est de votre avantage de venir voir nos capots avant d'acheter ailleurs.

MCCOMBER & CUMMINGS

COIN ST-PAUL ET ST-SULPICE

L'autonomie canadienne

EN RAPPORT AVEC LA QUESTION NAVALE. — DISCOURS DE L'HON. CHAS. MARCIL AUX COMMUNES, LE 4 FEVRIER DERNIER

(Du Hansard, ed. française, pages 2862 et suivantes) :

L'hon. CHARLES MARCIL, (Bonaventure) : Monsieur l'Orateur, je suis certain que la Chambre regrettera de ne plus entendre d'orateurs de la droite sur cette question. Je suis le troisième député oppositionniste qui prend la parole, sans qu'aucun député de la droite ait pris part au débat. Ce n'est pas la procédure générale dans les séances du Parlement canadien et le Gouvernement s'apercevra bientôt de la nécessité de changer d'attitude, car le peuple exige que toutes les questions d'intérêt public soient discutées et étudiées à fond. Le silence ne fera pas avancer les projets du Gouvernement et de semblables tactiques ne sont pas dans l'intérêt public. Puisque personne de la droite n'a répondu aux discours qui ont été prononcés aujourd'hui par mes honorables amis de la gauche, je me trouve dans l'obligation de retourner un peu en arrière, pour réfuter quelques-uns des arguments invoqués par les orateurs ministériels qui ont pris la parole dans les séances précédentes. Le 5 décembre dernier, lorsque l'honorable premier ministre a déposé le projet que nous discutons en ce moment et nous a communiqué le mémoire de l'amirauté, il a prononcé les remarques suivantes :

"J'ai fait allusion à la difficulté que se présente de trouver une base acceptable qui permettrait aux grandes colonies de recevoir et de revendiquer, en retour de leur coopération à la défense de la mère patrie, une voix proportionnelle dans la gestion et la direction de la politique étrangère. J'ai reçu l'assurance du gouvernement de Sa Majesté, qu'en attendant la solution définitive de la question des voix et de l'influence, il consentirait avec plaisir à la présence à Londres d'un ministre canadien pendant toute ou partie de l'année. Ce ministre serait convoqué régulièrement à chacune des réunions du comité de la défense impériale et il serait considéré comme un de ses membres permanents. Aucune démarche importante de la politique étrangère ne serait entreprise sans consulter le représentant du Canada. Cela paraît être un pas important fait en avant en ce qui concerne nous-mêmes et le Royaume-Uni. Cela nous donnerait la possibilité d'être consultés et par conséquent cela nous procurerait une influence que nous n'avons pas possédée jusqu'à ce jour.

"Les conclusions et les déclarations de la Grande-Bretagne en ce qui concerne les relations étrangères ne pourraient pas manquer d'acquiescer une nouvelle fois si l'on savait que la consultation et la coopération avec

les colonies anglaises sont devenues une réalité.

"Aucun esprit réfléchi ne peut manquer de comprendre que des questions très complexes et très difficiles à résoudre se présentent à ceux qui croient que nous devons trouver une base de coopération permanente dans la défense navale et que cette base doit accorder aux colonies d'outre-mer une voix proportionnelle dans la gestion et la direction de la politique étrangère.

"Il est inutile de s'attendre, et en réalité nous ne sommes pas attendus à obtenir, dans l'espace des quelques semaines qui ont été à notre disposition l'été dernier, une solution définitive de ce problème qui est aussi intéressant que compliqué, qui touche de très près à la destinée future de l'empire et dont l'importance est plus grave encore pour les Iles-Britanniques que pour le Canada. Mais je conçois qu'il n'est pas impossible de le résoudre et quelle que soit la difficulté de la tâche, ce n'est pas le rôle de la sagesse ni de la science politique, de l'équiver. Nous adressons donc aux hommes d'Etat d'Angleterre l'invitation d'étudier avec nous le problème réel de l'existence impériale.

"Les dix ou vingt années qui vont suivre seront fertiles en grands résultats pour l'empire et il est absolument important que des questions de politique purement intérieure quelle qu'en soit l'urgence, n'empêchent aucun de nous de s'élever à la hauteur de cette grande discussion."

Voilà assurément le côté le plus important de la question qui nous occupe. La contribution de \$35,000,000 au Trésor impérial pour concourir à la défense de l'empire, n'est que secondaire. Le Canada, grâce à sa position privilégiée et aux énormes progrès accomplis depuis quelques années, serait parfaitement en état de verser une somme de cette importance, si les circonstances l'exigeaient ; mais ce n'est pas ce point que j'entends discuter pour le moment. Le premier ministre déclare lui-même que la grande question est celle de savoir comment nous pouvons coopérer à la défense de l'empire et préserver notre autonomie.

Avant d'entreprendre la discussion de ce côté de la question, je jeterai un rapide coup d'œil sur les circonstances dans lesquelles la Grande-Bretagne a pris possession du Canada. Il se trouve que le modeste député de Bonaventure qui vous adresse en ce moment la parole, est le descendant d'une famille française qui est venue s'établir au Canada à l'époque où les Anglais en ont pris possession et, de

(A suivre à la page 4)

CHEZ
FREEMAN LUNCH au COMPTOIR
SERVI PROMPTEMENT
POUR LES HOMMES D'AFFAIRES
PRIX MODERES
REZ-DE-CHAUSSEE EDIFICE TRANSPORTATION,
EN FACE DU BUREAU DE POSTE

CHRONIQUE DES SPORTS

RESTE-T-IL DES AMATEURS AU HOCKEY ?

L'INTERPROVINCIALE ET L'A.A.U. OF C. DEVRONT ENQUETER APRES LES DECLARATIONS QUI VIENNENT D'ETRE FAITES. - LES ARBITRES DU PATIN DOIVENT-ILS ETRE PAYES ?

Le départ de la ligue de la Cité du patinoir de la partie Est et le cas de Dennison vont-ils provoquer une crise chez les "amateurs" qui font actuellement partie des ligues de semi-pros. Nous ne le croyons pas. On enquera et les mises au "p'tit banc" de l'amateurisme de certains et peut-être de nombreux joueurs laisseront tout le monde indifférent, parce qu'il est aujourd'hui connu de tous ceux qui suivent le sport que les "purs" sont très rares, même dans les sports de champ, tel que l'affaire Thorpe vient de le démontrer.

LA REVUE SPORTIVE

Les "fans" américains qui s'extasiaient, il y a peu longtemps, devant le fait que "Honus" Wagner, des Pittsburgh Pirates, avait conservé pour le jeu au bâton, durant sa carrière de seize années, dans les ligues majeures, une moyenne de plus de 300 points, n'ont pas été peu surpris, ces jours-ci, de constater, en voyant le record du grand Napoléon Lajoie, pour ses dix-sept années de brillante exploits, aussi dans les ligues majeures, qu'il conserve 9 points de plus que Wagner.

Cependant, et en toute justice pour le Pirate vétéran, il faut dire que dans sa carrière, il a participé à 194 parties de plus que Lajoie. Notre compatriote quoiqu'il joue plus gracieusement que l'Allemand, a été bien sé plus souvent que lui, au cours des parties, et c'est pourquoi Wagner se trouve à avoir participé à un plus grand nombre de rencontres.

L'aviateur Beckmann se proposerait au printemps prochain, de traverser l'Atlantique. Il partirait du cap de Rocha, sur la côte ouest de l'Espagne, pour gagner Fercheira, la première des îles Açores. La distance est de 1,600 kilomètres environ. De cette escale, l'aviateur reprendrait son envol vers la ville d'Halifax, dans l'Amérique du Nord. La distance de cette seconde étape représente 1,000 kilomètres.

Beckmann estime qu'il lui faudra 1,000 kilos d'essence et d'huile pour la première partie de son voyage; il tiendra l'air, dit-il, pendant environ onze heures, à une vitesse moyenne de 145 kilomètres à l'heure.

À Fercheira, il prendra 2,100 kilos de carburant; son vol jusqu'à Halifax durera environ vingt-deux heures, car sa vitesse se trouvera réduite à 136 kilomètres à l'heure.

Son appareil, actuellement en construction, serait un monoplane mesurant 10 mètres de long, 17 mètres d'envergure et ayant une surface de toile de 49 mètres carrés. Le poids de l'appareil sera de 700 kilos.

Le châssis sera construit en tubes d'acier; l'avant affectera la forme d'une coque de navire; l'ensemble formera un compartiment complètement fermé.

Cet aéroplane sera mu par deux moteurs rotatifs, actionnant deux hélices, tournant en sens contraire.

Dans une petite ville de l'Allemagne du Nord, un entrepreneur de transports veut établir un service de voitures de place automobiles, disons des taxi-automos.

Grand émoi dans le Landernau, le bourgmestre convoque le Conseil municipal pour en délibérer; car la chose est grave et le Conseil, réuni, invite le premier magistrat à s'opposer à ce qu'une station d'autos soit installée sur une place publique et dans un quartier habité parce que ces véhicules "feraient peur aux chevaux, d'où une source d'accidents, et dégagent une mauvaise odeur".

Mais le progrès est en marche, la station de taxis, installée en dehors de la ville, n'en est pas moins sollicitée par le public.

Carpentier nous a donné récemment contre Moreau, la justification absolue des excuses qu'il avait invoquées après sa défaite par Billy Papke.

Dès qu'il monta sur le ring, il fut visible à tous que ce n'était plus là le même homme, que le soir, où, pour satisfaire à des conditions de poids, qu'il n'aurait jamais dû accepter, il se montra épuisé comme un pur sang surtraîné, malgré, les jours cruels, le fait que...

Moreau, s'il peut chercher une consolation à la cruelle façon dont il a été abattu, peut se dire qu'il l'a été par un des plus grands cracks que le sport pugilistique ait jamais produits et un crack qui, ce soir-là, était dans des conditions physiques véritablement extraordinaires.

LAJOIE EST ENCORE BON

"Poléon" sera en grande forme pour l'ouverture de la saison de baseball de 1913.

Woonsocket, R.I., 10. - Quand Napoléon Lajoie s'est de nouveau engagé à jouer pour les Cleveland, il y a quelques temps, il a mis fin à tous les rumeurs circulant à l'effet que l'ouverture de la saison 1913 le verrait avec un autre club que celui de la ville où on l'admire depuis si longtemps.

Lajoie n'a signé que trois contrats de Cleveland, avant celui-ci. Par le premier, il s'engagea à jouer durant quatre ans, à raison de \$30,000. Le second lui valut un engagement de trois ans, et le troisième, un autre engagement de quatre ans. On ne sait pas ce que contient le dernier.

Lajoie joue avec les Cleveland depuis les onze dernières années. Il a géré le club durant cinq ans, résignant vers la mi-été de 1909, après avoir été blessé à plusieurs reprises, au cours des "joutes", et parce qu'il s'était élevé des dissensions chez ses hommes. Immédiatement après sa résignation, il se mit à briller comme dans ses beaux jours, et durant les trois années suivantes, il se montra encore fort capable.

Lajoie a toujours été connu comme un des plus gracieux joueurs de ligues majeures. Il remplit sa position avec grâce et agilité, de sorte que les spectateurs ne savent jamais s'il éprouve des difficultés à accomplir un jeu quelconque.

Sa plus grande qualité, cependant, est celle de frapper. Il possède un œil de lynx, suit la balle qui lui est lancée jusqu'à ce qu'elle arrive à lui, et la frappe presque toujours en lieux sûrs. Tel n'est pas le cas, chez Cobb, qui se livre à de grands efforts pour trouver la courbe que le lanceur va lui envoyer.

Durant les dix-huit dernières années, Lajoie a conservé une moyenne de 367 points.

Le crochet du droit avec lequel, renversant à la fois toutes les prévisions, et son adversaire, Carpentier a battu Moreau explique et justifie la façon extra-rapide dont Carpentier avait mis Sullivan knock-out, en moins de deux reprises.

Lorsque Carpentier est bien physiquement et lorsque son poing droit n'est pas malade - car, malheureusement, les poings de Carpentier sont fragiles, - le distributeur de knock-out devient alors chez lui l'égal du scientifique.

Ces deux grands boxeurs se rencontreraient fin février au Cirque de Paris.

Paris, 10. - D'après le "Sporting Life", tous les détails concernant le match Charles Ledoux contre Johnny Coulon seraient réglés, sauf la date, qui serait laissée au choix du champion d'Amérique.

Le combat aurait lieu au Cirque de Paris, fin février ou commencement de mars; la bourse serait de 32,000 francs, et Coulon recevrait une somme raisonnable pour ses frais de déplacement et d'entraînement.

Attendons confirmation avant de croire ferme à ce match.

PROVINCIALE. - Frons les Tablettes de Quinine LAXATIVE BROMO. Les pharmaciens remettent l'argent en cas d'échec. La signature W. W. GROVE est sur chaque boîte, 25c.

UN APPEL AU GOUVERNEUR POTHIER. Providence, R.I., 10. - John Doherty, gérant et propriétaire, avec Thomas F. Moran, du Mariaville Athletic Club, a demandé, hier, au gouverneur Pothier de revenir sur sa décision de faire empêcher, à l'avenir, tout assaut de boxe dans l'Etat.

BEAUCOUP DE MONDE AUX JOUTES DE "LA CITE"

LES CLUBS GARNET, HOHELAGA ET STARS VAINQUEURS, HIER SOIR. - LA DEFAITE DES ST-JACQUES A SURPRIIS BEAUCOUP D'AMATEURS.

Toronto et Ottawa ne sont pas les seules villes qui puissent se vanter d'avoir du hockey amateur tout aussi intéressant que le "senior". Montréal fait aujourd'hui partie de ce "nouveau circuit" comme les 2500 amateurs présents aux parties d'hier soir à l'Arena ont pu le constater.

Le hockey joué à Westmount a été rapide, scientifique et complètement dépourvu de rudesse, ce qui est tout à l'honneur des clubs de la Cité.

La première partie a résulté en une victoire pour les Stars après une partie très contestée comme le score l'indique.

Les Champtères furent défaits dans la deuxième joute par les Garnets. L'équipe de "Médée" Blondin était privée des services de quatre de ses équipiers réguliers, et l'on dut combler ce vide au dernier moment.

Les Garnets surent tirer, le plus habilement, parti de l'absence répétée de Racette qui passa une bonne partie du match "en pénitence".

La joute finale causa une surprise aux nombreux supporters des St-Jacques qui s'attendaient à une partie très contestée. Elle fut corcée dans la première période, mais les "gars" du Bout lâchèrent leurs adversaires dans la dernière période et sortirent victorieux par un score de 9 à 2. Il n'y a pas à dire la ligue de la Cité "n'est pas un succès". Voici quel était l'alignement des équipes :

1ère PARTIE
Stars (2) Buts Shamrocks (1)
Peter Butts F. Muliar
Norton Points McMullen
A. Kelly Couverts Hill
Colligan Avants Sauré
Degray Avants Johnson
W. Bell Avants J. Mulcair
A. Fennell Avants McKeown

Umpires: R. Taylor et W. Hanley.
Chronométrateurs: E. Quinn et F. Mahoney.
Pénitencier: L. Provost.
Arbitres: Harry Hyland et Cooper Swanton.

SOMMAIRE (1ère période)
1—Stars—Colligan, 14.30 min.
2—Stars—Norton, 4.00 min.
(2e période)
3—Shamrocks—Mulcair, 2.00 min.

Punitions — 1ère période: Fennell 3 min; Sauvé 3 min. 2e période, aucune.
2ème partie
Garnets (4) Champtère (1)
Brown Buts Giroux
Kirlin Points Backett
Johnston Couverts Bread

SOMMAIRE (1ère période)
1—St-Jacques...Lajoie 5.00
2—Hochelaga...Séguin 7.00
3—St-Jacques...Furlong 6.30
4—Hochelaga...Pontbriand 1.30

2ème période
5—Hochelaga...Pontbriand 6.00
6—Hochelaga...Pontbriand 2.00
7—Hochelaga...Labrecque 7.00
8—Hochelaga...Labrecque 1.30
9—Hochelaga...Laliberté 3.00
10—Hochelaga...Laliberté 15
11—Hochelaga...Laliberté 30

Punitions — 1ère période: aucune.
2ème période
Arnold, 3 mins.; Leduc, 3 mins.

Kane Avants Poyer
Turner Avants Leduc
L. O'Grady Avants Guy
G. O'Grady Avants Levellie

Umpires, Thompson et Paré.
Pénitencier, L. Provost.
Chronométrateurs, Bennett et Lacoste.
Arbitres, Cooper Swanton et Harry Hyland.

SOMMAIRE
1ère période
1—Champtère...Guy 10.00
2—Garnet...Kirlin 8.00

2ème période
3—Garnet...Turner 2.30
4—Garnet...L. O'Grady 5.30
5—Garnet...L. O'Grady 8.00

PUNITIONS
1ère période
Kane 3 et 3 mins; Racette 3, 3 et 3 mins.; G. O'Grady, 3 mins.; L. O'Grady.

2ème période
Johnston, 3 et 3 mins; Racette, 3 et 3 mins.
3ème partie
Hochelaga (9) St-Jacques (2)
Leblanc Buts Baker
Comeau Points Provost
R. Leduc Couverts Laloue
Pontbriand Avants J. Arnold
Séguin Avants Hughes
Labrecque Avants Furlong
Laliberté Avants Guevremont

Umpires, Pigeon et Picard.
Chronométrateurs, Cardinal et Pilon.
Pénitencier, L. Provost.
Arbitres, Harry Hyland et Cooper Swanton.

SOMMAIRE
1ère période
1—St-Jacques...Lajoie 5.00
2—Hochelaga...Séguin 7.00
3—St-Jacques...Furlong 6.30
4—Hochelaga...Pontbriand 1.30

2ème période
5—Hochelaga...Pontbriand 6.00
6—Hochelaga...Pontbriand 2.00
7—Hochelaga...Labrecque 7.00
8—Hochelaga...Labrecque 1.30
9—Hochelaga...Laliberté 3.00
10—Hochelaga...Laliberté 15
11—Hochelaga...Laliberté 30

Punitions — 1ère période: aucune.
2ème période
Arnold, 3 mins.; Leduc, 3 mins.

LA LIGUE INTERNATIONALE DE BASEBALL

New-York, 10. - Le président Barrow, de la Ligue Internationale de Baseball, a déclaré que le calendrier des parties de la saison prochaine a été adopté à l'assemblée d'aujourd'hui. Il comprend 154 parties. La saison s'ouvrira le 16 avril avec les parties suivantes à l'affiche :

Rochester à Baltimore; Toronto à Newark; Buffalo à Jersey City et Montréal à Providence.

WALTER KNOX CONTRE JIM THORPE

UNE RENCONTRE ENTRE L'ATHLETE CANADIEN ET L'INDIEN FOURNIRAIT UNE GRANDE ATTRACTION AUX AMATEURS DE SPORT GENERALISE. - PLUSIEURS CROIENT QUE THORPE SERAIT DEFAIT.

Orilla, Ont., 10.—Maintenant que Jim Thorpe est passé au professionnalisme, il serait intéressant de le voir rencontrer avec le Canadien Walter Knox. Ce dernier est un des athlètes les plus complets de l'univers, et plusieurs sont d'opinion qu'il pourrait vaincre Thorpe dans un concours de sport généralisé.

Voici les performances établies par les deux hommes jusqu'à date:

Thorpe.	Event.	Knox.	Thorpe.	Knox.
10 1-5 sec.	100 verges	9-4	Pts.	Pts.
15 4-5 sec.	Vgs à obstacles.	15 4-5	1-2	1-2
3 min. 37 sec.	Marche, 1-2 milles.	Pas de record	1	1
5 min.	Course d'un mille	Pas de record	1	1
6 p. 11-2 p.	Saut en hauteur.	5.97	1	1
23 p. 3 p.	Saut en longueur.	23.07	1	1
10 p. 7 p.	Saut à la perche.	11.09	1	1
123 p.	Disque.	133	1	1
42 p.	Lanc. du boulet.	43.06	1	1
125 p.	Lanc. de marteau.	120	1	1
28 p.	Poids de 56 livres.	25	1	1
Points		5 1-2		5 1-2

LA LIGUE AMERICAINE

La saison s'ouvrira le 10 avril prochain, avec un calendrier de 154 parties.

New-York, 10. - La saison de 154 parties de la Ligue Américaine s'ouvrira le 10 avril. Ceci a été décidé à l'assemblée de la ligue tenue aujourd'hui. L'adoption du calendrier des joutes a été le principal item de l'ordre du jour adopté. Il a été décidé de plus que les clubs visiteurs reviennent à l'avenir leurs uniformes dans les salles de club recevant. Les seules transactions faites par les magnats ont été celles de Henry Goddard, qui passe des Boston (Nationals) au club Buffalo, et Beals Becker qui passe des Grante au Cincinnati. Il était rumeur aujourd'hui que A. Seymour sera engagé par l'équipe de George Stallings. Frank Chance a déclaré qu'il jouera lui-même au premier but pour les Highlanders et que Hal Chase sera transféré "au second".

WOOD A SIGNE SON CONTRAT
New-York, 10. - "Smoky Joe" Wood, le fameux pitcher des champions du monde a signé aujourd'hui son contrat pour la saison prochaine. Il a reçu une grosse augmentation de salaire.

LE CHAMPIONNAT DE RACQUET
Tuxedo Park, N. Y., 10. - Les troisième séries du championnat de Racquet ont eu lieu aujourd'hui. Les joutes Harold McCormick, George Thorne, de Chicago, et Grafton Greenhalghs auront lieu demain. Ce dernier joueur est un Montréalais.

Les SIX PLAISIRS DE XIE écolo et les SIX PREPARATIONS SCIENTIFIQUES qui les guérissent.
L'ALCOOLISME: les "TABLETTES ANTI-ALCOOLIQUES" \$5.00
L'UTERUS: les "GOUTTES ANTI-TUBERCULEUX" \$2.50
LES MALADIES DE LA FEMME: le "TONIQUE des organes" \$1.00
LES MALADIES VENERIENNES: les "TABLETTES ANTI-GONORRHEIQUES" du Dr. KLEBER \$2.00
En vente dans toutes les pharmacies d'EUROPE et d'AMERIQUE.
Dépositaires pour le Canada: LYMANS LIMITED, Montréal.
Pour consultations gratuites s'adresser au "SURINTENDANT MEDICAL".
Munich Chemical Import Co. B. P. 26, Station C. Montréal, Canada. 258-Ba

Amusements

Marlborough-Blenheim

ATLANTIC CITY, N. J.

La maison de villégiature par excellence de l'univers. Spécialement attrayante par ses deux blocs à façade sur l'océan, ayant vue sur les plus renommées embaillures du trait LE FAMULEUX PRINTEMPS D'ATLANTIC s'étendant de Janvier à mai inclusivement. Cet hôtel à 1000 bains privés, chacun avec eau de mer, et son exquis programme de chaque semaine, est justement renommé. Service par des blancs en chef, salles à manger, américaine et à la carte. Théâtres, chaises roulantes, Golf et autres amusements. Propriétaires-gérants.

Josiah White & Sons Company 262-1-A

Theatre NATIONAL

CETTE SEMAINE
L'EVENTAIL

NATIONSCOPE

Semaine du 10 Février
LA FEMME DU CONDAMNE
Drame en 5 actes, par M. E. PHILIPPE.
Mme VERTEUIL, dans MARTHE. M. E. HAMEL dans BAYMOND.

THEATRE DES NOUVEAUTES

CETTE SEMAINE
M. Harman et la troupe dans
LA DAME DU 23
Comédie-Vaudeville en 3 actes.

LE MATCH SERA AU GENRE LIBRE

Zbysco et Cazeaux sont aussi habitués à ce genre qu'au grecoromain. - Les amateurs du catch-as-catch-can vont assister à un beau spectacle, lundi prochain, au parc Sohmer.

Il paraît que le catch-as-catch-can plaît maintenant plus que le grecoromain à Raymond Cazeaux et à Stanislaus Zbysco, car tous deux ont opté en sa faveur quand il s'est agi de régler les détails de leur rencontre.

On sait que Cazeaux est un persévérant dans toute la force du mot, et il est mis dans la tête qu'il arrivera à se classer parmi les meilleurs lutteurs d'Amérique au genre libre.

Il ne néglige donc aucune occasion de se perfectionner dans ce genre et il s'entraîne presque exclusivement, depuis plusieurs années, au catch-as-catch-can. Quant à Zbysco, que Gotch lui cède ou ne cède pas son titre, il sait fort bien que le genre libre lui a rapporté beaucoup plus d'argent sur notre continent que le grecoromain et depuis sa dernière visite à Montréal, il a lutté maintes et maintes fois à ce genre, toujours avec grand succès d'ailleurs.

Il est très probable que ce sera la dernière fois que nous aurons l'occasion de voir à Montréal, le grand athlète polonais, l'un des hommes les plus forts qui soient dans l'univers. Il n'a jamais rencontré Cazeaux dont les tactiques sont fort différentes des siennes, et qui est doué comme on sait, lui aussi, d'une énergie, d'une combativité extraordinaires.

Ceux qui aiment à voir Cazeaux travailler dur et ferme pour surmonter des difficultés devant lesquelles tout autre homme se découragerait, ont lundi prochain, une occasion et exceptionnelle dont ils voudront profiter.

La lutte entre ces deux hommes ne peut manquer d'être très ardente et de soulever bien souvent l'enthousiasme de tous les spectateurs. L'organisation de ce match est une très heureuse idée dont il convient de féliciter la direction du Club Athlétique Canadien.

Les billets pour ce match qui sera certainement sensationnel sont en vente chez Nap. Dorval, 95 Blvd. St-Laurent, et au siège social du Club Athlétique Canadien, 448 Ste-Catherine Est.

LE MONDE SPORTIF

CROSSE - Willie Aubron, du club Ste-Catharines, est décédé la semaine dernière. Il avait joué longtemps en compagnie de Billy Fitzgerald et de Stagg, des Toronto.

PRINCESS

William A. Brady Ltd., présentent
BOUGHT & PAID FOR
par George Broadhurst. Distribution du Metropolitan.
Sem. Proch. - "The Bird of Paradise".

GAYETY

TAXI GIRLS, avec le trio Farrell Taylor. Matinée 2.15, 10 à 25c. Soir 8.15, 10 à 25c. Matinée des dames, excepté les jours de fête et samedi, 10c. Semaine prochaine: "Winnin' Widows".

ORPHEUM

9.10 p.m. 8.10 p.m.
15-25 cts. 15-75 cts.
AMELIA BINGHAM et sa troupe dans
BIG MOMENTS FROM GREAT PLAYS
8-Autres grands numéros de vaudeville-8

ART ASSOCIATION

NOUVELLE GALERIE
Une salle de lecture temporaire a été ouverte MERCREDI, le 25 septembre à 5 p.m. Les galeries restaurées fermées jusqu'à nouvel avis.

TROT - La proposition d'organiser une Association pour diriger le trot et l'Amble au Canada, reçoit l'approbation de tous les turfmen canadiens. Ottawa, Toronto, Montréal, etc., sont en faveur d'avoir leur Grand Circuit.

CRECKET - L'équipe de l'université de Pensylvanie visitera le Canada l'été prochain. Elle jouera des parties avec des équipes de Montréal, Ottawa et Toronto.

PAS DE BOYCOTT - Jean Dubuc n'est s'être entendu avec Crawford et Cobb pour forcer le président Navin à leur payer des salaires exorbitants.

HOCKEY - La course au championnat senior de la grande ligue ontarienne est plus contestée que jamais.

AERONAUTIQUE - "La Coupe Gordon-Bennett", épreuve de distance internationale, en France pour la première fois, qui se disputera le 12 octobre prochain, avec départ des Tuileries et de Bagatelle ou de Longchamp, et pour l'organisation de laquelle l'Aéro-Club de France fera les sacrifices nécessaires, cette belle manifestation devant avoir toute l'ampleur et tout l'éclat que lui ont déjà donnés les différentes nations qui ont été appelées à la faire disputer.

LABORE CONTRE FLANAGAN
Manchester, N.H., 10. - Tommy Flanagan, de Cambridge, Mass., qui réclame le championnat "bantam-weight" de la Nouvelle-Angleterre, va trouver un adversaire dans la personne de Young Labore III, de cette ville. Il y a une semaine, Flanagan a déposé \$100 entre les mains d'un journaliste bostonnais et a défilé à une rencontre tout pugiliste de sa classe, dans la Nouvelle-Angleterre, à condition, toutefois, qu'il ne pèse que 115 livres, à 3 heures de l'après-midi, le jour même du combat. Or, Labore, de cette ville, a décidé d'accepter le défi du Bostonnais, pourvu qu'il ne pèse, lui aussi, que 115 livres, mais immédiatement avant son entrée dans l'arène. Labore a aussi reçu de quelques amis l'argent nécessaire pour couvrir le dépôt de Flanagan, et la somme doit être expédiée à Boston, aujourd'hui.

On ne sait pas encore où aura lieu l'assaut.
Flanagan, de Cambridge, est un pugiliste d'expérience série scientifique, qui frappe rudement de sa gauche. Quant à notre compatriote et concitoyen, il est inutile d'en dire grand-chose, car il est trop bien connu ici. Chose certaine, c'est que Flanagan, s'il ne recule pas, et décide de se mesurer avec Labore, aura fort à faire pour vaincre.

(A suivre à la page 7)

VOIES URINAIRES

Dr. C. Saint-Pierre

Des Hôpitaux de Paris.
741, Bd. St. Germain, 486 St-Denis,
Heures de bureau: 9 à 6 et 8 à 9.

Dr L. P. Dorval Dr Z. Malo

Institut Medical Ehrlich

SPECIALISTES POUR LES MALADIES VENERIENNES

CONSULTATIONS GRATUITES ET PAR LA MALLE

208 RUE ST-LAURENT, - MONTRÉAL

TEL. MAIN 4582

Dr W. Oulmet 147-r-8-11 Dr P. Adam

LE CIGARE "LA CHAMPAGNE"

10c SE RECONNAIT A LA SAVEUR ET LA PURETE DE SON AROME 10c

Lettre d'Ottawa

UNE JOURNEE TRANQUILLE.-LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE RICHELIEU.

(De notre correspondant parlementaire).
Ottawa, 10. — La journée à la Chambre a été des plus ternes et cela se comprendra aisément lorsque l'on saura que les bills privés figurant au feuillet ont fait l'unique sujet de discussion aujourd'hui.

Le premier à l'ordre du jour était celui de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario et ce n'est que vers 11 heures du soir que ce projet de loi a subi sa deuxième lecture. L'opposition trouvait que les pouvoirs accordés, par ce bill, étaient trop étendus et successivement MM. Carvell, Turritt, McKeuzie et les honorables MM. Oliver et Emmerson protestèrent, pour cette raison, contre l'adoption du bill. "Pourquoi, en effet, ont-ils dit, la compagnie Richelieu et Ontario n'émètte pas des obligations au lieu d'avoir recours à une nouvelle vente d'actions pour faire face aux nouvelles dépenses qu'elle se propose de faire?"

Sir Rodolphe Forget qui, par hasard, était à son siège aujourd'hui, expliqua que la demande de la compagnie, à l'effet d'augmenter son capital de cinq millions, était parfaitement légitime, — naturellement — étant donné que ces cinq millions étaient destinés à couvrir les frais des nouveaux travaux pour le terminus de la ligne à Port-William, pour la construction d'un nouveau steam-

er affecté au service des Grands Lacs, puis, plus tard pour des travaux à Toronto et la construction de deux autres bateaux pour la ligne de Montréal-Québec et du Québec-Saguenay et aussi, fait à noter, pour certains prêts à faire aux compagnies affiliées à la Richelieu et Ontario.

M. Forget trouva d'ardents défenseurs de sa cause en la personne de MM. Meighen, Sharpe, Bennett, Middlebro et de M. Borden lui-même. Quant à M. MacLean, député de York-Sud, il profita de l'occasion pour renouveler son plaidoyer en faveur de l'exploitation par l'état de tous les services d'utilités publiques.

Finalement le bill subit sa deuxième lecture, mais l'opposition semble bien disposée à ne pas le laisser adopter définitivement sans y soumettre quelques amendements. M. Forget aura besoin de donner de plus amples explications au sujet de l'emploi de ces cinq millions, s'il veut que la gauche se montre plus bienveillante à son égard. Mais, ces explications, est-il en mesure de les donner, voilà le hic.

Quelques autres bills privés, d'aucun intérêt pour la province de Québec, ont passé le stage du comité, puis la Chambre s'est ajournée alors que l'horloge avait sonné depuis un bon moment les douze coups de minuit.

Demain, reprise du débat sur le bill naval.

SCOTT A PERI AVEC QUATRE DE SES COMPAGNONS

LE CAPT. ROBERT F. SCOTT, DE LA MARINE ROYALE, LE DR A. E. WILSON, LE LIEUTENANT H. R. BOWERS ET LE MARIN EDGAR EVANS ONT SUCCOMBE A L'EPUISEMENT, AU COURS DE LEUR EXPEDITION AU POLE SUD.

Récit détaillé de la mort tragique des intrépides explorateurs qui ont trouvé la mort après avoir touché le pôle. — On retrouve leurs cadavres gelés dans les solitudes antarctiques. — Les autres membres de l'expédition sont bien portants.

Christchurch, N.Z., 10. — Le Terra Nova arriva à Cap Evans le 13 janvier 1913 et recueillit les informations qui suivent :
Scott atteignit le pôle Sud, le 18 janvier 1912. Il trouva la tente d'Amundsen et les archives relatives à sa découverte.

Au retour, tout le parti rencontra la mort. Scott, Wilson et Bowers, qui eurent à affronter une forte tempête, moururent d'épuisement, vers le 23 mars 1912, à leur dernier campement, situé à onze milles au sud de "One Ton Depot," ou à 155 milles des cabanes de Cap Evans.

Le marin Edgar Evans mourut de commotion cérébrale, le 17 février. La santé des autres membres de l'expédition est excellente. L'histoire de l'expédition est comme suit :

Avant le départ du Terra Nova pour la Nouvelle Zélande, en mars dernier, le chirurgien Atkinson envoya Garrard et Demetri à la rencontre du parti du Sud, qui était attendu à Hut Point, vers le 10 mars 1912.

Ce parti de secours atteignit One Ton Depot, le 3 mars, mais fut obligé de revenir sur ses pas, à cause de la mauvaise température et du manque de nourriture pour les chiens.

A l'arrivée, Garrard manqua mourir d'épuisement. Son compagnon fut aussi malade et il fut impossible de communiquer avec Cap Evans, vu que le navire était parti depuis le 4 mars. Enfin, les autres qui restaient parvinrent à se rendre jusqu'à Corner Camp, car ils avaient des inquiétudes au sujet du parti du sud. Cependant, après avoir épuisé leurs provisions ils furent obligés de revenir à Hut Point.

En avril, lorsque les communications avec Cap Evans eurent été rétablies, Atkinson, Wright, Williams et Keobane essayèrent de retrouver le lieutenant Campbell.

Ce parti se rendit jusqu'à Butter Point, où il fut arrêté par la mer. Le retour fut très excitant et fatigant se terminer en désastre. Un autre parti de recherches quitta Cap Evans le 30 octobre dernier. Ce parti qui était organisé par le chirurgien Atkinson consistait de deux divisions. Elles étaient approvisionnées pour trois mois. Le camp de One Ton fut trouvé en ordre, avec toutes ses provisions. Les deux divisions se dirigèrent alors plus au sud. Le 17 novembre, la division commandée par

Wright arriva à la tente de Scott. Lorsqu'il y eut pénétré, on trouva les corps gelés du capitaine Robert F. Scott, de la marine royale; du Dr E. A. Wilson, chef de l'état-major scientifique, et du lieutenant H. R. Bower de la marine royale indienne.

C'est là que les informations suivantes furent recueillies. La première mort fut celle du marin Edgar Evans, qui mourut le 17 février, au pied du glacier Beardmore.

Le capitaine L. E. G. Oates fut le deuxième à mourir. Ses pieds et ses mains étaient gelés. Il combattit héroïquement. Le 16 mars, ses camarades s'aperçurent que la fin était proche. Il avait souffert plusieurs semaines, sans se plaindre et avait espéré jusqu'à la fin.

Après sa mort, Scott, Wilson et Bowers poussèrent plus au sud. Dans le journal de Scott, le chirurgien Atkinson a trouvé les passages suivants, qui sont cités textuellement :

"Message du public: Les causes de ce désastre ne sont pas dues à une mauvaise organisation, mais à l'infortune. La perte d'une bête de transport, en mars 1911, m'obligea à retarder mon voyage. La température durant tout le voyage fut excessivement froide. Arrivés aux glaciers, nous fûmes obligés de nous tracer un chemin dans la neige molle. Cela prit du temps et nos vivres s'en ressentirent.

"Le voyage au pôle, cette longue marche de 700 milles, alla parfaitement. Mais le retour fut terrible. La température se fit plus froide et le marin Edgar Evans, celui que nous croyions le plus fort de l'expédition, tomba malade. Il mourut de mort naturelle.

"Je ne crois pas que des êtres humains aient souffert autant que nous. Comme de malheur, le capitaine Oates tomba malade. Cela retardait notre marche, les vivres diminuèrent considérablement, et enfin nous fûmes assaillis par la tempête alors que nous n'étions qu'à onze milles du dépôt. Surement, l'infortune n'aurait pu excéder ce dernier coup.

"Nous sommes arrivés à onze milles de notre vieux camp de One Ton, avec des vivres pour deux jours. Pendant quatre jours, nous avons été incapables de quitter la tente. Le vent est terrible. Nous sommes faibles. Il est difficile d'écrire. Pour ma part, je

ne regrette pas cette expédition, qui a démontré que les Anglais peuvent endurer la misère, s'aider les uns les autres, et rencontrer bravement la mort. Nous avons assumé volontairement tous les risques. La fortune s'est déclarée contre nous. Nous ne nous plaignons pas. Nous sommes toujours déterminés à faire de notre mieux. Que la volonté de Dieu soit faite :

"Mais si nous avons consenti, pour l'honneur de notre patrie, à laisser nos vies dans cette entreprise, je demande à tous nos compatriotes de prendre soin de ceux que nous laissons derrière nous. Si j'avais vécu, j'aurais raconté des histoires d'endurance et de courage, de la part de ces compagnons, qui auraient fait tressaillir le cœur de tout Anglais.

"Ces notes et nos corps morts diront notre histoire, mais surement, aussi, une nation aussi grande et aussi riche que la nôtre, saura étendre une main protectrice sur ceux qui dépendent de nous, nos femmes, nos enfants.

(Signé) "R. SCOTT."
"Mars, 25, 1912."

La nouvelle confirmée
Londres, 10. — A une réunion, ce soir, de la Société Royale de Géographie, le vice-président, M. Douglas W. Fairfield, a confirmé la nouvelle du désastre survenu au capitaine Scott et quatre de ses compagnons, après qu'ils eurent atteint le pôle sud.

Scott est-il mort de faim ?
New-York, 10. — "Il n'y a pas une tempête qui aurait pu faire mourir un explorateur aussi capable que le capitaine Scott", a déclaré Vilhjalmur Stefansson, le découvreur des es-quiniaux blancs, dans les régions arctiques. Dans son opinion, les valeureux explorateurs ont péri par la faim, ou bien ils ont été engloutis par une crevasse.

"Dans les prairies de l'Ouest, a-t-il dit, un homme peut se laisser surprendre par le froid et périr, mais il n'en est pas de même dans les régions arctiques, où tout homme est prévenu contre les variations de température et s'est habillé en conséquence. A part un tremblement de terre ou quelque autre calamité, la mort est la seule chose qui a pu avoir raison de Scott."

LES INCENDIES A NEW-YORK

IL FAUT PRENDRE DES MOYENS POUR LES ENRAYER, DIT LE GOUVERNEUR SULZER.

Albany, 10. — L'état de New-York devrait faire tous ses efforts pour éliminer le nombre des incendies. C'est ainsi que s'est exprimé le gouverneur Sulzer, qui a envoyé un message spécial à la législature, ce soir. Le message était basé sur une lettre de Joseph Johnson, commissaire des incendies de New-York.

M. Johnson critique, dans sa lettre les méthodes d'affaires des compagnies d'assurances contre le feu. "Si ce que dit le commissaire Johnson est vrai et je n'en doute pas, a dit le gouverneur, la législature devrait prendre des moyens immédiats, pour remédier au mal".

LE SERUM FRIEDMAN

IL N'A PAS ETE CONDAMNE PAR LA SOCIETE MEDICALE DE BERLIN.

Berlin, 10. — Le rapport publié en Amérique, à l'effet que la société médicale de Berlin aurait dénoncé le sérum de Dr Friedrich Franz Friedman, contre la tuberculose est sans fondement.

Le Dr Friedman est absent de Berlin depuis samedi soir, et on ne sait pas où il est allé. Selon une déclaration du ministre de l'Intérieur, aujourd'hui, il a refusé l'offre que lui avait faite le gouvernement, de faire examiner sa découverte par les professeurs de l'institut national, situé à Francfort-sur-Mein.

NOUVELLE REBUFFADE

M. WILSON REFUSE DE RECEVOIR L'EX-PRESIDENT CASTRO.

Trenton, N.J., 10. — Le président Wilson a refusé d'accorder une audience à l'ancien président Castro, du Venezuela. Castro avait demandé à M. Wilson de le recevoir, demain, au palais exécutif. Le président n'a pas voulu donner les raisons qui motivent son refus.

CARTES Professionnelles

Beique, Beique & Beique
CHAMBRE 720
EDIFICE TRANSPORTATION
TEL MAIN 1019
Hon. F. L. Béique, K. C.; D. C. L.
L. J. Béique, L. O. B.
F. A. Béique, B. C. L.

GOUIN, LEMIEUX, MURPHY, BERARD & PERRAULT
Avocats et Solliciteurs

Edifice de la Banque de Québec, Montréal
Sir L. Gouin, C.R. Hon. R. Lemieux, C.R.
D. R. Murphy, C.R. L. P. Berard, C.R.
Aat. Perrault, L.L.L. J. H. Duion, B.C.L.

Geoffrion, Geoffrion & Cusson
AVOCATS ETC.
No 97 rue St-Jacques
Edifice de la Banque d'Hochelaga.

Victor Geoffrion, C. R., M. P.
Aimé Geoffrion, C. R.
Victor Cusson, C. R. Phone Main 10.

Perron, Taschereau, Rinfret, Genest, Billette & Plimsoil
AVOCATS
EDIFICE DE LA BANQUE DE QUEBEC

11 PLACE D'ARMES
741. Main. 8260-8261-8262.
NOTAIRES

R. GRAND MAISON, L.L.L.
NOTAIRE
TEL EST 3229

PLACEMENTS D'ARGENT
ACHATS DE CREANCES
SUCCESIONS
Bureau : Chambre 17
Bâtisse "La Patrie", Montréal.
Bureau du soir 873 Ave. Laurier Est.
Tel. St-Louis 6461.

SPECTATEURS PEU COMMUNS

ILS RESTENT ASSIS A LEUR PLACE TANDIS QUE LE FEU DEVORE UN EDIFICE VOISIN.

New-York, 10. — Les personnes qui assistent à une représentation cinématographique dans un théâtre de Broadway ne se sont pas effrayées pendant que les pompiers, montés sur le toit de l'établissement, combattaient les flammes qui faisaient rage à plusieurs étages d'une maison de rapport voisine. Quelques pompiers étaient postés derrière l'écran sur lequel les projections avaient lieu et avaient traversé les couleurs du théâtre pour atteindre de bonnes positions de combat. L'orchestre ne s'arrêta pas de jouer, couvrant le bruit que faisaient les pompiers. La marche des tramways a été suspendue pendant une heure, sur le Broadway, comme conséquence de l'incendie.

REPRESENTANT D'ONTARIO

M. RICHARD REID, DEPUTE DE WATERLOO NORD, EST NOMME COMMISSAIRE A LONDRES

Toronto, 10. — Le nouveau gouvernement de la province d'Ontario vient de choisir, comme son représentant en Grande-Bretagne, M. Richard Reid de Berlin Ont. Celui-ci a été nommé pour remplacer M. N. B. Colcock qui démissionna, il y a deux mois, pour raisons de santé. Les nouveaux quartiers-généraux de M. Reid seront situés à Londres. Il recevra un salaire de \$3,600. M. Reid avait été élu député conservateur de Waterloo Nord, aux dernières élections provinciales.

LA CRUE DE LA SEINE

TOUT DANGER ENSEMBLE
Paris, 10. — La dérive de la Seine va toujours en s'accroissant et tout danger semble écarté pour le présent. Cette crue avait atteint son maximum, mardi 5 et mercredi 6 février, alors qu'il n'en était plus que qu'à 10 centimètres pour que fut atteint le niveau qui marqua les désastres inondations de 1910-1911.

UNE GRAVE EMEUTE A TOKIO

SIX PERSONNES TUEES ET SOIXANTE-CINQ GRAVEMENT BLESSEES AU COURS D'UNE BAGARRE POLITIQUE DANS LA CAPITALE DU JAPON.

La foule s'attaque au premier ministre, le comte Katsura, et demande sa démission. — Elle saccage les bureaux des journaux bureaucratiques. — On exerce une forte pression pour obtenir la retraite du gouvernement.

Tokio, 10. — Six personnes ont été tuées et soixante-cinq sérieusement blessées, au cours d'une émeute politique, en cette ville, aujourd'hui.

Le premier ministre du Japon, le comte Katsura, a été attaqué par le peuple, qui a demandé sa démission. La foule a attaqué les bureaux des journaux bureaucratiques et a menacé la résidence des ministres.

Plusieurs tramways et édifices particuliers ont été incendiés. Des détachements de soldats font la patrouille dans les rues. Chaque bureau de journal est protégé par une garde de cinquante soldats.

Le ministre de la maison impériale a annoncé que la loi martiale serait proclamée, si de nouvelles tentatives incendiaires étaient faites.

Une grande assemblée a été tenue, cet après-midi, dans le parc Itoyama, situé au centre de la ville. C'est de là que la populace se porta à l'attaque de la résidence du prince Katsura.

LA SITUATION AU MEXIQUE

UN ARMISTICE EXISTE ENTRE LES TROUPES FEDERALES ET LES REBELLES. — ON NE CRAINT PAS D'AUTRES DESORDRES.

Les Américains seront protégés. — Le gouvernement de Washington envoie des croiseurs au Mexique pour surveiller les opérations.

El Paso, Texas, 10. — Un armistice existe entre les troupes fédérales et les rebelles dans le nord du Mexique, en attendant un règlement de la situation de la ville de Mexico.

Le général Antonio Rabago, chef de la zone militaire du nord, avec quartiers-généraux à Chihuahua, a donné aujourd'hui l'assurance que la vie des Américains serait protégée dans les districts sous ses ordres. Ce message a été transmis à Washington par l'intermédiaire du consul Thomas Edwards.

Le général Rabago recommande à ses troupes de maintenir l'ordre, en insistant principalement sur la sécurité des étrangers, jusqu'à ce qu'on en soit arrivé à une solution au sujet de la mutinerie qui a eu lieu à Mexico. Les officiers de l'armée fédérale observent une attitude de réserve et de défense de tout gouvernement qui peut être reconnu dans la république.

Les rebelles, le long de la frontière, ont également confiance qu'il ne se produira pas de désordres, et déclarent que la révolution a triomphé dans la capitale. La "junte" rebelle locale a envoyé des messages à tous les chefs rebelles du nord, leur expliquant ce qui s'était passé à Mexico, et leur recommandant l'inactivité, tout en défendant leurs positions contre les attaques des Fédéraux. Ces derniers resteront, dit-on, dans les positions qu'ils occupent dans les principales villes.

Washington, 10. — Les Etats-Unis ont décidé, aujourd'hui, d'envoyer un cuirassé à Vera Cruz, un autre à Tampico et des croiseurs à Mazatlan et Acapulco.

Selon une déclaration du département de l'Etat, l'objet du gouvernement, en envoyant ces vaisseaux, est d'étudier de près la situation mexicaine.

Mexico, 10. — Un grand nombre de rebelles, partisans du général Zapata, ont fait aujourd'hui leur entrée dans le village de Thalpan, situé à sept milles au sud de la capitale. Les insurgés maintiennent un ordre raisonnable. Ils se disent soumis aux ordres du général Félix Diaz.

Mexico, 10. — Le général Félix Diaz a surpris toute la capitale, aujourd'hui, en ne tournant pas les bouches de sa grosse artillerie contre le Palais National. Le général aime mieux attendre les événements, et espère renverser l'administration Madero, sans une nouvelle effusion de sang.

La position du gouvernement n'a pas changé depuis hier. C'est à peine si quelques centaines de soldats de Bianqui sont arrivés à son secours. Les forces du général Diaz n'ont pas augmenté non plus, mais celui-ci compte sur la proximité des Zapatistes et la promesse de secours de la part des rebelles Gaudencio et La Slave.

La proclamation de la loi martiale a servi à maintenir la paix, et la foule barricadée dans ses maisons, attend anxieusement les événements. A midi, aujourd'hui, le général Huerta a cru bon de risquer une attaque contre les rebelles. Mais ceux-ci ayant fait avancer leur artillerie, il a préféré changer ses plans et attendre à plus tard.

Mort du professeur Johnson

CET EDUCATEUR DISTINGUE DE MONTREAL EST DECEDE SUBITEMENT, A OTTAWA, HIER.

Ottawa, 10. — Le professeur Alexander Johnson, B.A., M.A.L.L.D., un éducateur distingué, demeurant au No 453 de la rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, est décédé subitement ce soir, en face de la gare du Grand Tronc. Le professeur venait d'arriver de Montréal. Quelques personnes, qui le virent chanceler et tomber, coururent à son secours et le transportèrent dans une pharmacie avoisinante, où l'on s'aperçut que la vie était éteinte.

Dix personnes ont été tuées

ET PLUSIEURS BLESSEES AU COURS D'UNE BATAILLE ENTRE LES GREVISTES ET LA POLICE, A CHARLESTON.

Charleston, O. V., 10. — Dix personnes ont été tuées et plusieurs blessées, à la suite d'une bataille qui a eu lieu aujourd'hui, à Mucklow, entre les grévistes et les autorités. Sept des morts sont des grévistes, tandis que les autres appartiennent aux gardes minières ou à la police de la ville. Un grand nombre de grévistes sont parmi les blessés.

Il n'y a pas d'urgence

C'EST CE QUE DECLARE LE DR SINCLAIR A L'ASSEMBLEE DE LA MINISTERIAL ASSOCIATION, A WINNIPEG

Winnipeg, 10. — "Il n'y a pas d'urgence", a dit le docteur Sinclair, au cours de la discussion du rapport de la commission spéciale sur la question navale.

"Tout le monde croit qu'il y a une urgence", répliqua le docteur Grummy, l'harmonie cessait alors de régner. La commission n'avait pas pu s'entendre sur la longue résolution préparée, comprenant une clause invitant le Dominion du Canada à se mettre en tête d'un mouvement de propagande pour la paix internationale. Finalement, par un vote de 15 contre 6, la Ministerial Association adopta l'amendement suivant à la clause 4 du rapport :

En cas d'une guerre inévitable, toute méthode de conciliation ayant échoué, le Canada, pour la défense de l'empire, aurait le devoir d'assumer toutes les responsabilités qui, en dehors de toute panique ou passion, peuvent, après examen calme et attentif, sembler concordantes avec la richesse croissante de la population, et l'importance politique de la nation canadienne, en tant que partie

La rivalité navale anglo-allemande

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE FRANÇAISE SUR LA NOUVELLE ATTITUDE DES DEUX PAYS.

Paris, 12. — Les relations navales anglo-allemandes sont le principal sujet de discussion de la presse française.

Le sentiment dominant est un sentiment de méfiance envers l'Allemagne. Le "Figaro" appuie particulièrement sur le fait que l'Allemagne diminue simplement son armement naval, qui menace l'Angleterre, pour augmenter son pouvoir militaire, qui menace la France.

"L'Echo de Paris" expose les mêmes idées et en conclut que la France doit augmenter son armée. Le "Gaulois" espère qu'il n'y a pas de fondement à la nouvelle d'une entente navale anglo-allemande qui pourrait augmenter le danger pour la France. On semble regarder comme tout naturel que l'Angleterre s'arroge le droit de dicter à l'Allemagne son programme d'expansion navale. Qu'arriverait-il si l'Angleterre adoptait une semblable attitude en ce qui concerne le programme naval des Etats-Unis.

Les Monténégrins attaquent Scutari

LES TROUPES DU ROI NICOLAS ENLEVENT UN POINT STRATEGIQUE IMPORTANT APRES UN COMBAT SANGLANT. — LES TURCS PERDENT QUATRE MILLE HOMMES.

Londres, 10. — Les Monténégrins continuent leur attaque contre Scutari et des engagements sanglants ont eu lieu.

On rapporte qu'ils ont capturé l'émirance de Bardano, un des points stratégiques, mais après avoir eu 2500 hommes tués ou blessés. La même dépêche ajoute que les pertes turques sont de 4000 hommes.

Des troupes fraîches sont arrivées à Constantinople de l'Anatolie. Elles ont été aussitôt envoyées vers une destination inconnue.

La Porte semble réaliser sa situation désespérée et elle a l'intention de confier le sort de la Turquie aux puissances afin d'obtenir les meilleures conditions possibles.

Des fiançailles royales

LA FILLE DE GUILLAUME II E POUSERA LE DUC DE CUMBERLAND.

Berlin, 10. — Les fiançailles de la princesse Victoria Louise, seule fille de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, au prince Ernest Auguste, fils du duc de Cumberland, seront annoncées demain, selon une déclaration publiée par l'agence officielle des nouvelles. Le départ imminent de l'empereur Guillaume pour Karlsruhe, hier soir, tend à confirmer sa rumeur. Il était accompagné de l'impératrice, de la princesse Victoria Louise et de son cinquième fils, le prince Oscar. De son côté le duc de Cum-

berland, accompagné de son fils, est aussi parti pour Karlsruhe, hier soir. L'empereur désire, par ce mariage, effectuer une réconciliation entre les maisons royales de Hohenzollern et de Cumberland. Ce mariage régulariserait la question de la succession au trône de Brunswick. L'empereur ne s'objecterait plus sur le trône qui est maintenant occupé par le duc régent, Johann Albrecht de Mecklenbourg, comme oncle de la princesse héritière.

MORT HORRIBLE

Mansfield (Angleterre), 10. — Treize mineurs ont été tués et plusieurs autres blessés, aujourd'hui, à la mine de Bolsover, lorsqu'une chaîne s'est rompue, laissant tomber un énorme baquet contenant 3,000 litres d'eau. Le baquet s'est effondré au bas du puits, profond de plus de 150 mètres, où les mineurs travaillaient. Les victimes ont été réduites en une bouillie informe. Seuls, ceux qui se trouvaient dans des trous d'abri, aux abords du puits, ont échappé. Cette ville est le centre d'un vaste

Feuilleton - DU - "CANADA"

FRANCE

(Suite) No 43

Non pas qu'elle craignit que jamais une autre femme n'usurpât la place de Gabrielle et n'affectât vis-à-vis de France des droits de mère. Elle connaissait assez Serges pour savoir qu'il était de ceux dont le cœur ne change pas, et elle ne doutait pas que le comte ne portât dans son âme un deuil éternel de celle qu'il avait si passionnément aimée, bien qu'à quelques heures d'empirement il eût pu la méconnaître. Mais elle redoutait les effets de la désespérance, dans cette âme altière, et elle se demandait à quels excès il se porterait dans sa révolte insensée contre Dieu.

Le bruit d'un sanglot étouffé partant de la chambre voisine, en même temps qu'un coup discret était frappé à sa porte, fit cesser sa rêverie. Elle ouvrit et se trouva vis-à-vis du comte.

Sa haute taille s'était voûtée, et les grandes vagues de la douleur, en passant sur sa tête, l'avaient en quelques jours vieilli de plus de dix années. Un sentiment de compassion immense saisit Olga à la vue de ce visage contracté où se lisait un effrayant et muet désespoir.

— Ce séjour m'est devenu odieux. Olga, dit-il d'une voix sourde en se laissant tomber avec lassitude sur le fauteuil que Mlle Stolzmann lui avait apporté; aussi, continua-t-il, ai-je résolu de le quitter au plus tôt. Je dois être à Arkangel dans un très bref délai, et, pour cela, il est indispensable que je parte demain pour Pétersbourg, où sans doute je laisserai ma fille d'ici mon retour... si j'en reviens toutefois... L'accompagnez-vous, Olga ? Mlle Stolzmann pâlit.

Enfin, Serge lui parla de son enfant ! elle allait pouvoir discuter ce sujet qui lui tenait à cœur, et peut-être faire agréer au comte un projet qu'elle avait caressé avec Gabrielle, en promettant à son amie de se dévouer pour son enfant et de veiller sur elle toujours.

— Je serai prête à partir quand vous voudrez, comte. Puis-je vous demander quels sont vos projets à l'égard de France ?

— Je n'en ai aucun de bien arrêté encore, j'ignore moi-même ce que je pourrais faire... Ce coup a été si imprévu qu'il m'a laissé tout hors de moi. La princesse Dol-ronski me demande ma fille d'ici mon retour; mais bien que ma tante possède à un haut degré l'esprit russe que je voudrais inculquer à France, elle est si mondaine, que tant que durera le deuil de ma fille — et je veux qu'elle le porte longtemps — je redouterai de la lui donner... Puis, Gabrielle n'avait pas beaucoup de sympathie pour la princesse et à cause de cela surtout, il me répugnait d'accepter son offre en ce moment.

— Consentiriez-vous à me confier France ? demanda Olga d'une voix tremblante. Aurai-je besoin de vous affirmer qu'elle trouvera en moi l'affection et le dévouement dont elle a besoin ?

Les sourcils du comte se froncèrent; évidemment, l'idée qui venait d'être émise, et qui ne lui serait jamais venue, ne lui souriait qu'à demi.

— Je ne veux pas que ma fille soit catholique, et vous l'êtes. Près de vous, Olga, les germes qu'elle a reçus ne pourraient que se développer, fut-il pour dire.

Mais, songez sans doute que France ne saurait être mieux que près d'elle, il se sentait, se réservant d'agir lorsqu'il le trouverait bon. Et, d'une voix basse, comme si ce qu'il avait à dire lui coûtait extrêmement:

— Je n'ai rien à refuser à la plus chère amie de Gabrielle, répondit-il lentement. Prenez France, Olga, je vous la confie, mais jusqu'à mon retour seulement, parce que je veux... oui, je veux que ma fille soit russe de cœur et d'âme, et qu'elle devienne orthodoxe comme son père.

— Vous reconnaîtrez et regretterez sans doute votre erreur un jour, comte, alors qu'il n'en sera plus temps peut-être pour votre bonheur et celui de France... Je ne conteste pas vos droits, vous êtes père, vous répondrez de la petite âme que Dieu vous a remise entre les mains. Merci de me la confier pour un temps; si court qu'il soit, il me rend encore heureuse... Ce fut un des derniers desirs de Gabrielle.

Le comte laissa échapper un douloureux soupir. — L'insurrection ne se calme donc pas à Rols ? Demanda doucement Mlle Stolzmann.

— Par intermittence. Nous ne pourrions en être complètement maîtres que lorsque nous tiendrions enfin le chef de l'insurrection. Jusqu'ici, il a échappé à toutes nos poursuites, mais il faudra bien qu'il se rende, dussé-je pour cela faire passer au fil de l'épée tous les insurgés !

LES TAUX DU TELEGRAPHE

CONTINUATION DE L'ENQUETE DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

Ottawa, 10. — La commission des chemins de fer continue son enquête sur les tarifs du télégraphe. Au cours de la séance de cet après-midi, M. W. J. Camp, assistant général du Pacifique Canadien, a répudié les chiffres venant de son propre bureau, au sujet du coût du matériel de télégraphe de la compagnie du Pacifique Canadien. M. Isaac Pitblou, C. R., procureur du gouvernement, produisit une lettre signée par M. Camp lui-même, et celui-ci déclara qu'il n'avait jamais vu cette lettre et que d'ailleurs elle donnait des chiffres absolument faux.

LA LOI DE LYNCH

UN NEGRE BRULE VIF POUR AVOIR ASSASSINE UNE FEMME BLANCHE.

Houston, 10. — Un nègre, du nom de Divil Rucker, âgé de trente ans, a été lynché après avoir avoué qu'il était le meurtrier d'une femme blanche. Mme J. C. Williams fut tuée à coups de bâton jeudi dernier, chez elle. Andrew Williams, un nègre, fut arrêté d'abord; hier, la foule l'arracha aux policiers et le pendit.

Hier soir, Divil Rucker fut arrêté à son tour et emprisonné. Ce matin, la foule, décidant de le faire mourir aussi, parvint à s'emparer de lui. Le shérif et ses hommes furent mis sous bonne garde.

Rucker fut conduit à l'endroit désigné pour le supplice; on fit venir le sténographe du tribunal, qui enregistrera les déclarations du nègre. Le jugement ne dura pas moins de deux heures.

Rucker déclara que le nègre Williams, pendu la veille, n'avait pas pris part au crime. Il affirma que lui, Rucker, était le seul coupable. Il avait pénétré dans la maison de Mme Williams, lui avait demandé de l'argent et, sur son refus, l'avait frappé jusqu'à ce qu'elle fût morte.

L'interrogatoire termina la question du châtiment fut posée. — Brûlez-le ! cria quelqu'un. Ce fut la sentence. Rucker, ramené dans la cour de la prison, fut enchaîné à une pompe; on entassa autour de lui des bûches arrosées de pétrole et l'on y mit le feu. Quelqu'un tira sur le nègre quatre coups de revolver.

Le shérif et ses hommes assistèrent, impuissants, au supplice de Rucker. Le shérif du district harangua la foule, lui demandant de laisser la justice légale suivre son cours, mais on ne voulut pas tenir compte de ses paroles.

Nancy, 10. — Ce soir, des individus ont assailli de nouveaux les sentinelles placées à l'aérodrome militaire et ont tenté de mettre le feu au hangar. Les sentinelles ont fait usage de leurs armes, mais les malfaiteurs ont réussi à s'enfuir sans être atteints. Cette nouvelle attaque a produit une grosse émotion à Nancy. Une enquête est sérieusement menée par les autorités militaires et civiles.

Le Catarrhe vous Désigne Comme "Non Désirable" La maladie est si dégoûtante que peu de gens aiment à se lier avec une victime du catarrhe.

Souffrez-vous du catarrhe ? Des mauvais remèdes ont donné au catarrhe, la réputation d'être incurable. Cependant, il est guérissable, facilement et promptement, si la vraie méthode est suivie. Prenez un remède ou se servir d'onguent dans le nez ne guériront pas le catarrhe. Il en sera de même des tablettes ou des remèdes pour l'estomac. Ces remèdes échouent parce qu'ils n'affectent que les parties locales; ils ne font pas disparaître la cause, le germe établi dans les poumons, les bronches et les fosses nasales. Les remèdes ordinaires n'atteignent pas ces parties éloignées; mais Catarrhozone les atteint, car, par l'inhalateur, il est respiré dans toutes les cellules des poumons, dans tous les passages respiratoires, dans la tête et la gorge. Peu importe où se trouve le catarrhe, Catarrhozone l'atteindra. Il tue les germes, guérit les parties affectées, nettoie le nez et la gorge instantanément. Universellement employé; agréable et propre; guérison garantie ou argent remis.

Ne soyez pas un objet d'averion pour tous ceux qui vous rencontrent — ayez Catarrhozone aujourd'hui et employez-le régulièrement; il guérira le catarrhe, les bronchites, les affections de la gorge, les expectorations, les grillonnements. Grand format, 50c. Chez tous les vendeurs ou de Catarrhozone Co., Buffalo, N. Y., et Kingston, Canada.

LES DEBARRASSE PROMPTEMENT DE CORS ET CALLOSITES Vous, les pauvres souffrants de cors durs, boutons, nodules, verrues, agitez, oubliez que vous avez un ou deux ongles. Vous pouvez vous débarrasser de tout genre de cors. L'onguent sans douleur, en vous servant simplement de l'extracteur sans douleur des cors de Putnam, qui agit comme un véritable extracteur sans douleur des cors de Putnam, est un remède merveilleux. En la bouteille, vous évitez les dangers de l'usage de la pierre.

LES TAUX DU TELEGRAPHE CONTINUATION DE L'ENQUETE DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER. Ottawa, 10. — La commission des chemins de fer continue son enquête sur les tarifs du télégraphe. Au cours de la séance de cet après-midi, M. W. J. Camp, assistant général du Pacifique Canadien, a répudié les chiffres venant de son propre bureau, au sujet du coût du matériel de télégraphe de la compagnie du Pacifique Canadien. M. Isaac Pitblou, C. R., procureur du gouvernement, produisit une lettre signée par M. Camp lui-même, et celui-ci déclara qu'il n'avait jamais vu cette lettre et que d'ailleurs elle donnait des chiffres absolument faux.

LES BANDITS AUX ASSISES

LA SIXIEME AUDIENCE

Paris, 10. — La cour d'assises décidera s'il y a lieu de transporter les jurés sur les lieux du drame où l'inspecteur Jouin trouva la mort, ainsi que le demandait avant-hier l'accusé Gauzy et son défenseur. Après l'audition des témoins, Crosat Defleury, interrogé, reconnait qu'il négocia les titres volés par Carouy, mais qu'il en ignorait la provenance.

Le président ordonne d'expulser des opérateurs de cinématographe qui s'étaient introduits dans la salle. Debol, interrogé, reconnait qu'il a accompagné Callemain à Amsterdam, mais qu'il ignorait l'intention qu'il avait de négocier les titres volés rue Ordener.

Belonje, interrogé, avoue qu'il fréquenta Bonnot, mais qu'il ignorait que c'était un malfaiteur. Rodriguez avoue qu'il est anarchiste, mais aujourd'hui il reconnait qu'il connaissait Belonje. Ensuite Benard et Poyer, interrogés, nient leur participation à l'association des malfaiteurs.

Paris, 10. — On a commencé, hier, l'examen des nombreux témoins. L'attitude des accusés ne montre aucune détente, ni aucun changement dans leur méthode de nier obstinément toute accusation; ils se montrent toujours aussi insolents envers les juges, les avocats et le public.

Le jury aujourd'hui avait un air plus sévère et à plusieurs reprises ses membres ont manifesté leur impatience aux longues tirades de théories anarchistes que les accusés ne manquent de sortir à chaque instant. Après Benard et Poyer, dont on a rapporté hier, l'interrogatoire, Renault à son tour dit qu'il a connu Dieudonné. Jourdan avoue qu'il reçut et logea Callemain mais qu'il ignorait que c'était un malfaiteur.

L'audience fut alors suspendue et à la reprise on entendit plusieurs témoins qui ne firent aucune déclaration importante. Puis le receveur Caby raconte l'attentat de la rue Ordener. Il dit que Dieudonné a tiré sur lui à coups de revolver, qu'un autre s'empara de la sacoche et que montant dans un automobile, ils se sont échappés.

M. Caby montrant Dieudonné dit: "Voilà l'agresseur!" Le président Couinaud demande: "Êtes-vous sûr?" M. Caby répond qu'il en fait serment.

Dieudonné s'agit et proteste; il nie, il le jure sur la tête de sa femme et de ses enfants. M. Caby répond: "Vous êtes l'agresseur, je le jure sur la tête de ma femme". Dieudonné répète: "Je suis innocent". Caby reprend: "Non, je vous ai bien regardé, vous êtes l'agresseur!"

Il y a un moment d'émotion. L'audience de samedi est terminée; la prochaine aura lieu lundi. On prévoit que le verdict sera rendu dans une quinzaine de jours.

ELEVAGE DE RENARDS NOIRS A VENDRE Elevage en pleine prospérité. Contenant renards noirs pur-sang. Meilleurs sujets reproducteurs. Propriété et installation de tout premier ordre. S'adresser à M. Johan Beetz, 4022 rue Tupper, Montréal.

UN SUJET DE ROMAN Le sera répondu aux demandes de renseignements que si celles-ci émanent de capitalistes donnant sérieuses références. 262-11-15-g.

LA JEUNE FEMME AUX MILLIONS. Paris, 10. — Un ex-missionnaire nommé Henriot Bunnouet et sa femme, accusés de s'être appropriés une somme d'un million, appartenant à une jeune femme nommée Jusséraud, ont été arrêtés.

Mme Jusséraud a fait un remarquable récit au magistrat. Bunnouet fit la connaissance des parents de la jeune femme, non mariée à cette époque, il y a quelques années, et sut si bien gagner leur confiance qu'il put obtenir que la jeune fille soit placée sous sa tutelle. Par la suite, il réussit à la brouiller avec ses parents en faisant à ceux-ci, des récits, mensongers et calomnieux. Ces récits, aux dires de la jeune femme, causèrent la mort de sa mère.

Toutefois, avant de mourir, elle laissa à sa fille une somme de cinq millions, sur laquelle Bunnouet obtint le contrôle par des moyens occultes. Il s'appropriait également un million.

La jeune femme réussit à s'échapper des mains de Bunnouet et épousa un ouvrier nommé Jusséraud, auquel elle raconta son histoire. Celui-ci a porté plainte.

Après avoir entendu les explications de Bunnouet et de sa femme, concernant l'achat d'un château en province et la possession d'un grand établissement à Paris, le magistrat n'a pas été satisfait et a ordonné une enquête.

LES DEBARRASSE PROMPTEMENT DE CORS ET CALLOSITES Vous, les pauvres souffrants de cors durs, boutons, nodules, verrues, agitez, oubliez que vous avez un ou deux ongles. Vous pouvez vous débarrasser de tout genre de cors. L'onguent sans douleur, en vous servant simplement de l'extracteur sans douleur des cors de Putnam, qui agit comme un véritable extracteur sans douleur des cors de Putnam, est un remède merveilleux. En la bouteille, vous évitez les dangers de l'usage de la pierre.

LES DEBARRASSE PROMPTEMENT DE CORS ET CALLOSITES Vous, les pauvres souffrants de cors durs, boutons, nodules, verrues, agitez, oubliez que vous avez un ou deux ongles. Vous pouvez vous débarrasser de tout genre de cors. L'onguent sans douleur, en vous servant simplement de l'extracteur sans douleur des cors de Putnam, qui agit comme un véritable extracteur sans douleur des cors de Putnam, est un remède merveilleux. En la bouteille, vous évitez les dangers de l'usage de la pierre.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DU SOIXANTE-SIXIEME RAPPORT ANNUEL DE LA CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY. Sous plusieurs rapports, la Compagnie a surpassé, en 1912, les records des années précédentes de son histoire. Une année splendide. 1. LE SURPLUS GAGNE en 1912 a été de \$1,530,667, dépassant par \$237,000 le surplus de 1911, et de beaucoup plus de n'importe quelle année précédente. Le plus fort surplus. 2. LES REVENUS de \$7,396,760 ont dépassé ceux de l'année précédente par \$853,559, et sont les plus considérables dans l'histoire de la Compagnie. Le taux de l'intérêt reçu, qui avait toujours augmenté depuis 1899, s'est encore amélioré en '12. C'est là un facteur important pour la création des surplus. Taux d'intérêt plus fort. 3. L'ACTIF a augmenté de \$4,044,182 et se chiffre maintenant à \$48,301,523. Cette augmentation dépasse celle de n'importe quelle année précédente. L'actif montre une augmentation de record. 4. LES NOUVELLES POLICES PAYEES se sont élevées à \$15,512,339, dépassant le montant de la meilleure année précédente (1911) par plus de \$3,000,000. Le chiffre total des assurances maintenant en force s'élève à \$144,877,970. Un autre record nouveau. 5. LES PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES en 1912 se sont élevés en tout à \$2,462,965, une augmentation de \$167,891 sur ceux de 1911. En outre des PRETS AUX PORTEURS DE POLICES ont été faits, sur la garantie de leurs polices, au montant de \$1,355,704. Forte réserve. 6. LA CANADA LIFE calcule maintenant \$76,500,000 de ses affaires sur une base de 3 p.c. et \$63,400,000 sur une base de 3 1/2 p.c., ce qui veut dire que ses réserves sont beaucoup plus fortes que ne l'exige aucun département gouvernemental d'assurance sur ce Continent.

Nous adresserons sur demande une copie de l'état financier et du rapport des Directeurs, ainsi que les minutes de l'assemblée annuelle tenue le 6 février 1913.

E. W. COX, Gérant Général.

LT. COL. E. W. WILSON, Gérant pour l'Ouest de Québec.

L'autonomie canadienne (Suite de la 1ère page) Le chef, j'éprouve un certain intérêt à traiter le sujet. Pendant de longues années, les Canadiens-français ont été les sujets fidèles de deux des plus grandes nations, la France et l'Angleterre. Ces deux pays, après avoir été des adversaires séculaires, sont maintenant alliés par une singulière coïncidence dans un temps où l'empire britannique, au dire de quelques-uns, est menacé par le nouvel empire allemand, l'Angleterre compte sur l'Alliance de la France en cas de besoin. M. Corbett, l'auteur de "L'Histoire de la guerre de Sept Ans", qui a pour conséquence de livrer le Canada à l'Angleterre, fait voir que des causes insignifiantes ont donné lieu à de grandes guerres qui ont modifié le sort des nations. Décrivant la nature et l'objet de cette guerre, Corbett dit: "Une indiscretion commise par le War Office a mis tous les ministres hors de leurs gonds et leur a fait croire que nous allons déclarer la guerre, ce qui est, je crois, la chose la plus éloignée de nos pensées. Ainsi, le 10 octobre 1757, le duc de Newcastle, premier lord de la trésorerie, sous George II, écrivit au marquis d'Albany, notre ambassadeur à Paris. Les nouvelles les plus récentes d'Amérique étaient si graves que le gouvernement avait décidé de renforcer secrètement les garnisons coloniales et le War Office avait laissé ébruiter la chose. Albany fut chargé de représenter ces démarches comme ayant un caractère purement défensif et de faire tout en son pouvoir pour préserver la paix, tout en permettant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour notre sécurité dans l'Amérique septentrionale. Newcastle terminait sa lettre en s'excusant d'avoir attiré l'attention sur des relations diplomatiques en disant: "Nous sommes sur le bord d'un précipice et je suis certain que vous nous empêcherez d'y tomber si vous le pouvez; et je crois que vous le pouvez". "Il est difficile de dire si Newcastle entrevit toute la profondeur du précipice ouvert à ses pieds, mais au fond de ce précipice gisait la drame politique que George Washington avait déjà commencé dans l'obscurité des solitudes de l'Ohio et qu'il devait terminer triomphalement à la face du monde, par sa déclaration d'indépendance". "Si on passe en revue le siècle qui s'ingéniait à trouver le moyen de compléter l'investissement des colonies anglaises, en combant la lacune entre le lac Erie et le haut de la rivière Ohio. Le rêve impérialiste de la Galliesonnière avait été communiqué à Duquesne, le nouveau Gouverneur, et en 1754, ce dernier se rendit à l'endroit où est maintenant situé Pittsburg et construisit un fort en bois dont les ruines, dit-on, existent encore aujourd'hui. C'est là qu'il rencontra George Washington et lui infligea sa première défaite. Les descendants de Duquesne habitent encore la province de Québec. L'action mal avisée de Newcastle provoqua la guerre dans un moment où l'Angleterre et la France étaient en excellents termes; Corbett nous apprend qu'à ce moment, le ministre des affaires étrangères en Angleterre était bien vu à la cour de France et continuait à envoyer des cadeaux à madame de Pompadour, qui exerçait une grande influence sur Louis XV. A tout événement, l'Angleterre envoya des troupes au Canada, et prit possession du pays, dans des circonstances que nous connaissons tous. Si la proposition de l'honorable premier ministre était adoptée, je considère qu'elle aurait pour conséquence immédiate de rouvrir toute la question constitutionnelle de nos relations avec la mère patrie. Plusieurs d'entre nous ont eu l'avantage de siéger dans cette Chambre du vivant de Sir John Bourinot, qui fut greffier de la Chambre jusqu'à la date de sa mort, et qui a laissé de précieux ouvrages sur l'histoire constitutionnelle de ce pays. Dans un petit ouvrage intitulé "Comment le Canada fut gouverné", sir John Bourinot expose ce que la population des colonies et la population d'Ontario et de Québec ont réussi à obtenir de l'Angleterre après une lutte de près d'un siècle. L'histoire de ces luttes, dans Ontario et dans Québec, nous est bien connue et je suis certain que personne dans cette Chambre, que personne parmi ceux qui veulent le bien de ce pays, ne voudrait voir ces luttes recommencer. Après avoir sérieusement étudié la question, je suis convaincu que si nous acceptons cette association qui nous est proposée avec l'empire, nous ouvrirons de nouveau toute la question constitutionnelle et nous nous exposerons à recommencer les luttes du passé. Bourinot dit: "Les Filles de Dieu guérissent tous les maux de reins, aussi le rhumatisme, la maladie de Bright, les maux de tête, les maux de dos. Le globe est un véritable paradis de la santé."

DODD'S KIDNEY PILLS Les Filles de Dieu guérissent tous les maux de reins, aussi le rhumatisme, la maladie de Bright, les maux de tête, les maux de dos. Le globe est un véritable paradis de la santé. Ce paragraphe est une reconnaissance.

CHEZ LES OUVRIERS

C'est devant une salle comble que le club ouvrier municipal a ouvert sa séance, à la salle Saint-Onge. L'étude des questions municipales, dont ce club se fait une spécialité, semble intéresser au plus haut point une multitude de citoyens, tant ouvriers que commerçants qui, d'ordinaire, ne s'occupent guère de questions politiques. Il est entendu, d'ailleurs, que la politique municipale seule doit être traitée aux assemblées du Club municipal. Il n'est jamais fait allusion aux questions de politique fédérale ou provinciale, ou même ouvrière. C'est pourquoi tous les partis sont représentés dans ce club, dont tous les citoyens peuvent faire partie. Cependant, ni les échevins, ni les contrôleurs n'y appartiennent. Comme c'est leur administration qui est en discussion, il ne serait pas juste que les contrôleurs ou les échevins puissent être appelés à se juger eux-mêmes.

L'assemblée fut appelée à l'ordre par le président, D. Boyer. Une quinzaine de nouveaux membres demandèrent immédiatement leur admission, afin de pouvoir prendre part à la discussion.

Un rapport, au nom de la brigade des pompiers, est lu, donnant connaissance de plusieurs griefs portés par les pompiers contre l'administration municipale. Un article, concernant la caisse de retraite de l'association, fait l'objet de plusieurs révélation dont le club s'occupera, et au sujet desquelles il prendra de plus amples informations. Le rapport est lu, et la question reviendra à la prochaine assemblée.

Une résolution de protestation énergique a été prise contre l'autorisation accordée par le bureau des commissaires à certains chefs de département d'obliger, "sous peine de renvoi de service", de malheureux ouvriers à fournir de longues heures de travail supplémentaires, sans les payer. Des orateurs, qui ont parlé sur cette question, ont eu des paroles très sévères contre ce procédé, heureusement peu usité, de faire travailler les ouvriers et de refuser de les payer pour leur travail. Bien plus, si quelqu'un fait mine de réclamer ou de rejoindre une organisation pour pouvoir mieux se faire rendre justice, il parait, d'après les orateurs, que cet ouvrier est immédiatement considéré. Tout le monde a condamné ce procédé, absolument contraire aux principes des unions ouvrières, et même de la plus stricte justice. On s'aussi fait remarquer que c'est un bien mauvais exemple que donne l'administration aux entrepreneurs, qui pourront désormais invoquer l'exemple de la ville, et forcer leurs ouvriers à travailler et ne pas les payer. Mais l'affaire ne s'arrêtera pas là, car il est question de prendre un "test case" contre la ville devant un tribunal.

Sur un rapport de grand nombre de sans travail, il a été résolu de faire une démarche auprès du bureau de contrôle pour demander que la ville ouvre, dès maintenant quelques chantiers pour donner de l'ouvrage aux ouvriers. Il a été établi que la plupart des journaliers de la corporation n'ont pas travaillé pendant dix jours depuis le mois de novembre. On se demande à quelles privations leurs familles peuvent être en proie. Une délégation se rendra, cette semaine à l'hôtel de ville, pour soumettre cette dernière question au bureau des commissaires.

CHRONIQUE DU PALAIS

Une vieille affaire : la ville de Montréal gagne deux causes importantes en Cour Supérieure

Les délais qui ont entouré la construction de la caserne de pompiers de la rue Berthelet viennent d'avoir un écho en Cour Supérieure, dans trois causes qui ont été prises par la succession Aimé Julien par le curateur de la faillite contre la ville, la Banque d'Hochelega et une maison de fournitures pour entrepreneurs.

Le demandeur dit qu'il avait fait un contrat avec la ville en décembre 1905. Il devait démolir les maisons situées sur le terrain, et ensuite faire les travaux de charpente au nouveau poste. Les délais ont été la cause que M. Julien n'a pas pu commencer son travail à temps et que les matériaux, dans l'intervalle, avaient augmenté de 20 à 30 p.c. Le retard a été fort préjudiciable au demandeur qui réclame \$2,369 de dommages ainsi qu'un reliquat de prix du contrat de \$2,505.

La première réclamation est renvoyée faute de preuves suffisantes apportées par le demandeur et surtout à cause du retard apporté dans la réclamation.

La réclamation se trouve annulée par prescription.

La seconde, qui réclame des sommes payées par la ville à M. Tremblay, fournisseur de M. Julien, est aussi renvoyée. Ces paiements ont été faits en présence du demandeur à diverses reprises, avant que la faillite Julien ait eu lieu. Ils ont donc été faits de bonne foi par la ville. Les deux actions corrélatives contre la Banque d'Hochelega et Tremblay, sont aussi renvoyées.

Cette cause a duré plus de quatre semaines et a été entendue par le juge Mercier.

La Cour Supérieure établit les responsabilités des compagnies de transport

Une compagnie de transport doit protéger les marchandises de ses clients comme si c'étaient les siennes propres et les garder des éléments, comme la neige, la gelée ou la pluie. Telle a été la décision de la Cour Supérieure dans la cause de la "Ottawa Forwarding Co.", contre J. Ward. M. Ward avait expédié à Montréal, en novembre dernier, 26,159 sacs de pommes de terre et la plupart sont arrivées gelées à destination. Il refusa de payer le transport, \$337.04 et offrit à la compagnie, 40.65, comme frais de transport sur la faible proportion de tubercules sains. Il a été prouvé que la plupart des pommes de terre, à une époque de l'année où la gelée menace, avaient été laissées sur le pont et, même si le connaissance porte que les marchandises sont expédiées au risque de l'expéditeur, le transporteur doit user de prudence et de soin et il est responsable des dommages que sa négligence cause.

La demandeuse a été déboutée de son action avec frais et dépens.



Chaque fois que vous aurez besoin d'un olavigraphe, rappelez-vous que nous tenons un stock complet de Clavigraphes Remington, Monarch, et Machines Remington à additions et soustractions (Mécanisme Wahl à Additions).

Chaque fois que vous aurez besoin de Rubans ou de Papier au Carbone pour olavigraphe, rappelez-vous que nous tenons un stock complet de Rubans Paragon



Venez Visiter Notre Nouvel Edifice

7 Rue Notre-Dame Ouest

Où nous sommes préparés mieux que jamais à répondre à la demande de clavigraphes.

pour Clavigraphes et de Papier au Carbone Paragon, Red Seal et Regal pour Clavigraphes, ainsi que d'autres sortes répondant à tous les besoins en fait de rubans ou de papier au carbone pour clavigraphes. Procurez-vous nos prix pour ordres par quantités.

Chaque fois que vous aurez besoin d'une sténographe, rappelez-vous le Département Gratuit d'Emploi—gratuit pour le patron et l'employée—où des sténographes compétentes sont enrégis-

trées et où vous pouvez vous en procurer à bref délai.

Chaque fois que vous aurez besoin d'un mécanoïen en olavigraphes, rappelez-vous le Système d'Inspection Mensuelle de notre Département du Service, d'après lequel nos mécaniciens inspectent mensuellement tous les clavigraphes couverts par cet arrangement et les tiennent en ordre parfait, fournissant toutes les pièces sans frais, sauf les cylindres et les rubans.

Bref, chaque fois que vous avez besoin de quelque chose en fait de Clavigraphes, Clavigraphes à Additionner, Fournitures de Clavigraphes, Clavigraphistes ou Inspections de Clavigraphes, téléphonez ou écrivez à

Remington Typewriter Company

7 Rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec



Ils protestent énergiquement

LES PROPRIETAIRES DE THEATRES NE VEULENT PAS ENTENDRE PARLER DE CONCERTS DANS LES EGLISES.

A l'annonce de la nouvelle que Madame Clara Butt devait donner un concert dans l'église méthodiste de St-James, au prix de \$2.50 la place, les directeurs de théâtres ont immédiatement protesté avec la dernière énergie.

L'église a été louée à M. Frank Veitch pour le concert à un prix de \$200 moindre que la somme payée par le théâtre Princess, lors de la dernière audition de Mme Butt.

"Cette façon de procéder, a dit l'autre soir, M. Juge, directeur du Princess, est une concurrence absolument déloyale, contre laquelle tous mes confrères sont unanimes à protester.

"Les taxes énormes qui nous sont imposées ne nous permettent pas

d'accepter semblable combinaison. Lorsque les concerts donnés dans les églises sont des séances privées, c'est très bien, mais lorsqu'il s'agit d'une spéculation financière, et que le prix des places atteint le chiffre de \$2.50, le fait ne peut être toléré, attendu que les édifices religieux ne payent pas de taxes.

"Si on considère l'échelle des prix on peut supposer que la recette sera de \$3,500 environ, et que le manager exempté de toutes les charges qui pèsent sur les directeurs de théâtres ou music-halls, réalisera de ce chef, un bénéfice qui ne peut être mis en parallèle avec nos recettes.

"Il est certain que cette situation anormale déterminera les protestations unanimes de toute notre corporation."

La cause sera entendue

QUE M. FORGET SE PRESENTE OU NON ON INSTRUIRA LA CAUSE DESORMAIS FAMEUSE DES ACTIONNAIRES FRANÇAIS.

L'honorable juge Siméon Beaudin a rendu jugement, hier matin, sur la demande de délai soumise par Mre Rosario Genest, avocat de sir Rodolphe Forget, dans la cause de ce dernier contre Mre J. A. Martin et al. On se souvient que le député des comtés de Charlevoix et Montmorency, en sa qualité de principal intéressé dans la cause, a produit, la semaine dernière, des affidavits, soumettant que ses devoirs de membre de la Chambre des Communes, l'empêchant de comparaître en cour, à cause des travaux de la session, il avait droit de par ses privilèges de député, à la remise de la cause après l'ajournement des chambres.

Le savant magistrat a déclaré que les privilèges invoqués par sir Rodolphe Forget, en sa qualité de député,

étaient tels qu'on ne pouvait le forcer à venir témoigner devant le tribunal. Cependant, l'avocat des défendeurs, Mre Aimé Geoffroin, a déclaré que, pour sa part, il n'avait pas besoin de la présence de sir Rodolphe Forget au procès.

D'autre part, il est vrai qu'on ne peut forcer le député de Charlevoix et Montmorency à venir, mais il a le droit absolu de s'absenter de la Chambre, sans en demander la permission à qui que ce soit. Le juge cite des jugements dans les causes de Cox contre Prior et de Todd contre Labrosse, alors que des parties au procès ont dû venir en cour, sur l'ordre du tribunal.

L'hon. juge fixe donc l'audition de la cause de Forget contre Martin et al., à mercredi, alors que les parties seront entendues au mérite.

Mort tragique d'un mécanicien

Thomas Stainer, mécanicien de la locomotive 366 du Pacifique Canadien, a été victime d'un accident mortel, dans la cour de cette compagnie à Hochelega.

La machine qu'il conduisait vint en collision avec une autre locomotive No 3491 qui stationnait à l'entrée d'une voie d'évitement.

Stainer voulut se jeter en bas de sa machine, mais il fut écrasé par le tender.

A l'arrivée de la voiture de l'ambulance de l'hôpital Général, le malheureux avait rendu le dernier soupir.

Après enquête du coroner McMahon, hier matin, un jury a déclaré que cette mort n'était imputable à crime à personne.

M. C. Légaré, chauffeur, qui accompagnait Stainer, n'a eu aucune blessure grave.

Mort de trois chevaux

Un feu qui s'est déclaré, hier soir, vers 8 heures dans le clos de bois et charbon de M. Oscar Amyot, rue Hôtel de Ville a causé la mort de trois chevaux. Les pompiers ont pu par leur travail efficace, éviter de grands dégâts dans cet enclos.

Les pertes sont évaluées à environ \$1,500.

The National Council of Women

Deux cents déléguées assisteront à la réunion annuelle, à Montréal, au mois de mai.

Le Conseil de Ville vient d'être informé que le "National Council of Women" tiendra sa réunion annuelle à Montréal, du 1er au 9 mai prochain.

Il y a dix-sept ans que cette association ne s'est pas réunie à Montréal. Environ deux cents dames représentant les vingt-huit Comités locaux du Canada, viendront à Montréal à cette occasion. Le Conseil Local de Montréal demande qu'une réception civique ait lieu en leur honneur et que la ville organise une promenade à la montagne.

UNE DELEGATION D'ALLEMAGNE

PRES DE 100 INDUSTRIELS FINANCIERS ALLEMANDS SE PROPOSENT DE VENIR VISITER LE CANADA.

M. P. Pelletier, agent général de la province de Québec à Londres, vient de communiquer à Son Honneur le maire, une lettre que lui a adressée M. Weber, conseiller de la Cour, et directeur du "Illustrate Zeitung" de Leipzig.

M. Weber informe M. Pelletier qu'environ 60 à 100 des plus éminents industriels et financiers d'Allemagne ont l'intention d'aller faire un voyage au Canada, dans le but d'étudier les ressources naturelles et les possibilités industrielles de ce pays, ainsi que les moyens d'y placer de l'argent et d'y établir des succursales de maisons allemandes. M. Weber ajoute que si le gouvernement canadien les invite les représentants du gouvernement allemand accompagneront la délégation. Il demande si la ville peut recevoir les délégués allemands, comme elle a reçu la délégation des hommes d'affaires Anglais.

UN BEAU TEINT EST UNE JOIE POUR TOUJOURS

Dr. T. FELIX GODRAUD'S Oriental Cream ou Reconstituant Magique.

Guérit le hâle, boutons, taches de rousseur, mouche, strabisme, et toutes les maladies de la peau et tout défaut à la beauté et rien n'y parait. Il a subi l'essai de 65 ans et il est si inoffensif si que nous le goûtons pour être sûr ce qu'il doit être. N'acceptez aucune contrefaçon du même nom. Le Dr. L. A. Sayre dit à dame B. haut ton (une patiente): "Comme vous me demandez, vous les employez, je recommande "Godraud's Cream" comme la moins dangereuse de toutes les préparations pour la peau. En vente chez tous les pharmaciens et marchands d'articles de toilette aux Etats-Unis, Canada et Europe.

—FRED. T. HOPKINS, Prop. 37 rue Great Jones, New-York.

CARTES

MARTINEAU & PRENOUVEAU
ENTREPRENEURS-GENERAUX
SPECIALITE: MACHONNERIE
J. B. Martineau, 227 Mont-Royal Ouest, TEL. ST-LOUIS 1900
F. X. Prenoiveau, 1801 Saint-Denis, TEL. ST-LOUIS 982
Bureau 643 Berri. TEL. St. 4848.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays. Pour renseignements demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION, 564 rue Université, Édifice de la Banque des Marchands, 100 St-Catherine, Montréal. Téléphone. Op. 6474.

Très Bon Beurre, 10c la livre

Apprenez comment avec une livre de beurre vous pouvez faire 3 livres sans employer aucune énergie, ni aucun ingrédient contraire à la santé. Sur réception d'un bon postal de cinquante centimes nous vous enverrons le secret.

S'adresser à Gold Rise, Mre Co., 100 St-Denis, St-Henri et Tring, Québec, Canada.

JOSEPH FORTIER FABRICANT PAPIETER

210 NOTRE-DAME OUEST
Assortiments complets de Livres de Comptes, Journal, Grand Livre et Cahiers, Impressions de toute sorte. Feuilles de Lettres, Ep-Têtes de Comptes, Enveloppes, Ouvrage fait avec promptitude.

RELIURE ET REGLAGE 58-m-1-2

TELEPHONES 590. St-Louis 1099 MOTEURS LUMIERE ENSEIGNES EVENTAILS

THE UNIVERSAL ELECTRIC ECONOMY CO., LIMITED
28 Ave du Collège McGill MONTREAL
Appareils de maison soigneusement déplacés par des hommes d'expérience.

—FRED. T. HOPKINS, Prop. 37 rue Great Jones, New-York.

BATEAUX A GAZOLINE COMPLETS

NEUFS ET DE SECONDE MAIN

BATEAUX EN ACIER DE MULLINS STEEL BOAT CO.

MOTEURS à Gazoline DE VIM MOTOR CO.

Ferronneries Peintures Vitres Vernis Hulles Ciment Brique Chaux Sable

GROS ET DETAIL I. L. LAFLEUR LIMITEE

362-366 RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. Quelques pas des bureaux et des parcs de chemin de fer. 55-55 Place Jacques-Cartier. J. A. THEUR TANGUAY, Propriétaire.

FAITS DIVERS

Pas de flâneurs au coin des rues

"Mon devoir est d'assurer la tranquillité dans les rues de Montréal." Telle est l'opinion exprimée, hier avant-midi, par le recorder Geoffroin, en rendant certaines sentences contre des gens qui prennent plaisir à se tenir au coin des rues, pour faire de l'obstruction aux passants. Malgré les sages et respectueux avis de la police, depuis quelque temps, un certain groupe de jeunes gens se plaisent dans la partie Ouest de Montréal à insulter les passants. Le recorder Geoffroin, voulant faire cesser cette nuisance, a condamné, hier avant-midi, les inculpés à \$20 d'amende ou à 2 mois.

Il se croyait en Calabre

Le constable Nassa, du poste de la rue Chabouille, a arrêté, au No 629 rue Saint-Jacques, Antonio Proti, 52 ans, qui avait causé du désordre à sa demeure et menacé de tuer son fils. Au poste, on a trouvé, en possession de l'accusé, un revolver chargé, deux rasoirs et un stylet. Il aura à répondre aux accusations de port d'armes illégales et de désordre.

Un ouvrier trouve une mort tragique

Hier matin, le coroner a tenu une enquête sur la mort de John Patrick O'Connell, âgé de 17 ans et domicilié au No 116 Parthenais. Celui-ci travaillait pour la Dominion Flint Glass Co., rue de Lorimier. Durant la nuit, il était à charroyer du charbon qu'il prenait dans la cour de la manufacture pour le transporter ensuite aux fournaux. Il prenait le charbon sur un nouveau qui a environ une quinzaine de pieds de hauteur et, comme le dessus était gelé, il travaillait en dessous, comme dans une mine. Pensant qu'il n'y avait aucun danger, il s'est enlevé trois charges, lorsque cette couverture s'éroula soudain et l'enveloppait vivant. Comme il ne le voyait pas revenir, ses compagnons allèrent s'enquérir et le trouvèrent entré dans le charbon, mais il était déjà mort asphyxié. Il avait aussi la jambe gauche fracturée et des lésions internes. Plusieurs personnes vinrent témoigner, mais on s'accorda à dire qu'il y a eu manque de prudence de la part du défunt. Le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.

Condamné à 25 mois de pénitence

Un nommé Elphège Paré, arrêté la semaine dernière par le détective La-Joie, et qui avait plaidé coupable à l'accusation d'avoir commis des vols dans huit maisons de pension, a reçu sa sentence, hier avant-midi.

Le magistrat Leet lui a fait une vive sermon, et l'a condamné à vingt-cinq mois de pénitence.

Les vols sacrilèges dans les églises et les cambriolages dans les communautés religieuses, se continuent.

Madame O. Periard de Rockland, écrit à la date du 6 février, 1913: Monsieur J. A. E. Gauvin, Pharmacien, Montréal. Je me fais un plaisir de vous faire parvenir la Photographie de mon bébé qui, grâce à cet excellent remède, le SIROP D'ANIS GAUVIN, pour les enfants, jouit d'une santé excellente; et pour permettre aux mères de famille de se faire une idée exacte des résultats obtenus, j'ajoute qu'à l'âge de 7 mois, mon bébé pèse 25 1/2 lbs, qu'il a 21 pouces de tour d'épaules pour sa taille de 20 pouces de haut; il a déjà 7 dents. Votre toute dévouée, Mme O. PERIARD. (Le bébé est sous le nom de M. J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste, 850 St-Catherine Est, Montréal.)



BOURSE DE MONTREAL

Le fait saillant de la journée d'hier a été l'avance des valeurs de coton. L'action ordinaire Canadian Cottons, qui avait à 41 1/2, avançait à 44 3/4 en clôture à midi. Dans l'après-midi, cette valeur fléchissait à 43 1/2. Il semblerait que cette avance soit due à la formation d'un fort syndicat, comme résultat des recettes considérables faites par la compagnie. Le Dominion Textile subissait une avance correspondante; après avoir ouvert à 85, cette action se vendait en hausse à 87 1/2. Aucune raison n'est fournie pour cette avance; on croit que cette valeur a été l'objet d'une manipulation. Le ton du Québec Railway était plutôt négatif, cette valeur ouvrait à 21, mais baissait à 18 1/2, dans le cours de l'après-midi, pour se relever à 20. L'action C. P. R. était plus facile, de 238 23/4 à 238. Le Detroit United était plus faible d'une fraction à 80 en clôture. Le Brazilian Traction était coté à 98 1/2; la Laurentide, à 127; le Power, à 234 3/4; le Lake of the Woods, à 140; le Bell Telephone, à 152; et le Canadian Converters, à 48. Les groupes de valeurs hors-liste restaient sans changement. Les actions de banques offraient peu de changement. L'argent est difficile à obtenir. On s'attend à peu d'activité, cette semaine. MM. McConis Bros., membres de la Bourse de Montréal, nous communiquent la liste suivante des dernières cotes de valeurs de Bourse à Montréal:

COTE DE LA DERNIERE HEURE.

10 Février 1913.

Table of stock prices for various companies including Bell Telephone, B. C. Packers, Canadian Car, etc.

BANQUES

Table of bank prices including Commercial, Merchants, Imperial, etc.

OBLIGATIONS

Table of bond prices including Bell Telephone, Canada Cement, etc.

BOURSE DE TORONTO

La faiblesse à Londres des actions C.P.R. et Brazilian Traction a influencé le marché local. Les achats étaient nombreux, et le marché fléchissait quelque peu. L'action Mexican Power se ressentait de l'état troublé des affaires au Mexique et baissait de 1 1/2 point à 81 1/4. L'action Brazilian Traction était très tranquille et fléchissait à 95 5/8. Les actions Dominion Cannery et Mackay étaient chacune en hausse de 1/4 point. Le Canadian Pacific était offert, en clôture, à 237, en baisse nette de 2 3/4 points. L'action Canadian Machinery se vendait à 61, contre 61 1/2 la veille. Le Toronto Ry. et le Winnipeg Electric étaient à la hausse, la première de ces actions se vendant de 141 1/4 à 141 3/4, et la dernière, de 213 à 213 1/4. Le marché des actions de banques était tranquille; le Dominion fermait en hausse de 5/8 et le Imperial, en baisse de 7/8 point.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table of stock prices for various companies including Canadian Pacific, Bell Telephone, etc.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table of stock prices for various companies including Canadian Pacific, Bell Telephone, etc.

HORS LISTE

Table of stock prices for companies not on the main list, including Ames Holden, etc.

VENTES

Table of stock prices for various companies including National Railway, etc.

CANADA SECURITIES CORPORATION

Cette compagnie vient de faire une nouvelle émission au montant de \$250,000, sous le nom de Winnipeg Northern Realty, Ltd.; l'action privilégiée et cumulative rapportant un intérêt de 7 p.c., est émise à 92 1/2, et comporte un bonus de 40 p.c. sur l'action ordinaire. Le capital émis et autorisé se compose de \$500,000, le coût total de l'émission est de \$455,000 d'actions ordinaires. La compagnie a été formée dans le but d'élever à Winnipeg un édifice moderne, à l'épreuve du feu, élevé de 13 étages et qui portera le nom de Prudential Trust Building. Les architectes sont MM. Ross et McDermid, de Montréal; l'entreprise de la construction a été confiée à Geo. A. Fuller, Ltd. Le coût total de l'émission est de \$455,000 d'actions ordinaires. La compagnie a été formée dans le but d'élever à Winnipeg un édifice moderne, à l'épreuve du feu, élevé de 13 étages et qui portera le nom de Prudential Trust Building. Les architectes sont MM. Ross et McDermid, de Montréal; l'entreprise de la construction a été confiée à Geo. A. Fuller, Ltd. Le coût total de l'émission est de \$455,000 d'actions ordinaires.

LE RAPPORT ANNUEL DE LA 'CANADA LIFE'

Cette compagnie établit de nouveaux records avec plus de cent millions d'assurance en vigueur. Le dernier exercice de la 'Canada Life Assurance Co.' a été un des plus fructueux de cette institution depuis soixante ans qu'elle fait affaires au Canada. Comme le fait remarquer le gérant général, M. E. W. Cox, à l'assemblée annuelle, l'attention particulière accordée par l'administration à l'expansion des affaires au pays même, a produit d'excellents résultats. De fait les demandes d'assurances, l'an dernier, accusent une augmentation de \$3,033,220 sur 1911 tandis que les polices payées sont en augmentation de \$2,380,358. La compagnie est en effet la seule compagnie à porter au delà de cent millions d'assurances sur la vie des citoyens du Dominion, le montant des polices en vigueur étant de \$144,677,000 avec une augmentation de \$9,262,000 pour l'année. Depuis que la compagnie a dépassé les records par un surplus de \$1,000,000 cet excédent s'est accru chaque année depuis cinq ans et en 1912, il s'est élevé à \$1,530,000. Le revenu de l'an dernier a été un nouveau record à \$7,336,000, et l'actif est maintenant de \$42,200,000, soit une augmentation de plus de \$4,000,000. Bref, le rapport de la compagnie est excellent à tous les points de vue et de nature à satisfaire tous les intéressés, actionnaires comme propriétaires de polices.

OPINION DE HENRY CLEWS & Co. SUR LE MARCHE DE NEW-YORK

De la lettre hebdomadaire de Henry Clews & Co., banquiers à New-York, nous extrayons le passage suivant: Le marché offre des perspectives assez encourageantes pour un avenir immédiat. Toute augmentation d'activité aura probablement lieu à la hausse, et rien de contraire ne se produit à Washington ou en Europe. La dissolution des compagnies Harman marche de manière aussi satisfaisante que possible. L'emprunt chinois n'a eu aucun effet sur la Bourse de New-York. La situation des compagnies de chemins de fer des Etats-Unis est quelque peu améliorée, à cause d'un trafic important, et de meilleures recettes. Toutefois, la possibilité d'un fort appui à leur hausse, et leur inaptitude à compenser cela par des taux plus élevés, affectent défavorablement les actions de ces compagnies. C'est une des raisons pour lesquelles elles hésitent à faire de nouvelles émissions. Elles pourraient probablement mettre sur le marché de nouvelles actions au montant de centaines de millions de dollars, qui se placeraient facilement; mais ces compagnies s'abstiennent de le faire en raison des conditions peu favorables qui existent actuellement. Une bonne occasion se présente en ce moment de faire des placements avantageux, bien qu'il faille observer de près ce qui se passera à Washington au cours des deux ou trois prochains mois. Des événements favorables auraient un effet marqué sur la Bourse de New-York. Il faut également observer ce qui se passe sur le marché monténaire en Europe; les grandes banques de cette contrée jugent de la plus haute importance, en ce moment, de faire le plein de leurs fonds de réserve qui étaient très bas. Les taux du change avec l'étranger étaient plus faciles. La situation financière à l'étranger et la probabilité de nouvelles exportations d'or exerçaient une influence directe sur le marché des valeurs de bourse. Le Steel Corporation accusait une diminution de près de 105,000 tonnes de commandes non exécutées. Des ventes continues du Southern Pacific faisaient baisser ce stock à 103. Quelques spécialités avaient de la force. L'action American Can montait de plus de 2 points et l'action Union Bay montait de 7 points. Les prix des obligations baissaient.

DECLARATION DE DIVIDENDE

Crown Reserve, dividende de 2 p.c., et bonus de 3 p.c., payables le 28 février. Amer. Smelter, dividende de 2 p.c., et bonus de 3 p.c., payables le 28 février. Amer. Beet Sugar, dividende de 37 1/4 p.c., payables le 28 février. Amer. Loco., dividende de 103 3/8 p.c., payables le 28 février. Amer. Car Eddy, dividende de 54 1/4 p.c., payables le 28 février. Amer. Car Pfd., dividende de 63 1/2 p.c., payables le 28 février. Amer. Cotton Oil, dividende de 116 p.c., payables le 28 février. Anaconda, dividende de 37 3/8 p.c., payables le 28 février. Baltimore & Ohio, dividende de 102 1/4 p.c., payables le 28 février. Brooklyn R. T., dividende de 90 p.c., payables le 28 février. Canadian Pac., dividende de 238 1/2 p.c., payables le 28 février. Chesapeake & Ohio, dividende de 38 1/2 p.c., payables le 28 février. Col. Fuel & Iron, dividende de 39 1/4 p.c., payables le 28 février. Distillers, dividende de 109 1/2 p.c., payables le 28 février. Erie, dividende de 31 p.c., payables le 28 février. Erie First, dividende de 47 3/4 p.c., payables le 28 février. Great Northern Pfd., dividende de 125 p.c., payables le 28 février. Interborough, dividende de 18 3/4 p.c., payables le 28 février. Intero. Harvester, dividende de 114 p.c., payables le 28 février. Kansas & Texas, dividende de 27 p.c., payables le 28 février. Kansas & Texas Pfd., dividende de 63 p.c., payables le 28 février. Lehigh Valley, dividende de 161 1/2 p.c., payables le 28 février. Mo. Pac., dividende de 41 1/2 p.c., payables le 28 février. N. Y. Central, dividende de 107 3/4 p.c., payables le 28 février. National Lead, dividende de 51 1/8 p.c., payables le 28 février. N. Y. Ont. & Western, dividende de 32 p.c., payables le 28 février. Northern Pac., dividende de 119 1/4 p.c., payables le 28 février. Pacific Mail, dividende de 29 1/8 p.c., payables le 28 février. Pennsylvania, dividende de 150 p.c., payables le 28 février. Peon. Gas, dividende de 115 p.c., payables le 28 février. Reading, dividende de 165 p.c., payables le 28 février. Rep. Iron & Steel, dividende de 123 1/2 p.c., payables le 28 février. Rubber, dividende de 68 p.c., payables le 28 février. Southern Pacific, dividende de 105 5/8 p.c., payables le 28 février. Southern Railway, dividende de 63 p.c., payables le 28 février. So. Pac., dividende de 111 p.c., payables le 28 février. Standard Copper, dividende de 63 1/4 p.c., payables le 28 février. Union Pacific, dividende de 160 3/4 p.c., payables le 28 février. Utah Copper, dividende de 54 p.c., payables le 28 février. U. S. Steel, dividende de 63 1/4 p.c., payables le 28 février. U. S. Steel Pfd., dividende de 108 3/4 p.c., payables le 28 février. Virginia Chem., dividende de 63 1/4 p.c., payables le 28 février. Wabash, dividende de 60 p.c., payables le 28 février.

RESUME ANALYTIQUE DU RAPPORT DE LA COMPAGNIE CANADA CEMENT

Les chiffres du rapport publié par cette compagnie à la fin de l'année 1912 offrent les comparaisons suivantes avec ceux du rapport de 1911. ACTIF Aug. Dim. Propriétés... \$1,123,237 \$251,068 Placements... 48,021 \$251,068 Frais reportés... 48,021 \$251,068 Actif courant... 821 \$1,771,253 \$251,889 Augmentation nette de l'actif... \$193,369 PASSIF Passif courant... \$562,109 Fonds de réserve... 73,000 Profits et Pertes... 284,259 Augmentation nette du passif... \$919,369 Le montant reporté des profits de l'année s'élève à \$284,259, contre \$278,808, l'année précédente, soit 2.10 p.c. contre 2 p.c. Le rapport financier ne mentionne pas la somme qui a été déduite pour dépréciation et réparations ordinaires, de sorte qu'il est impossible de dire de combien le compte de profits et pertes a été réduit par cette déduction. Une somme d'argent a été déduite spécialement, \$75,000 pour réparations et renouvellement de matériel; mais cela n'a rien à faire avec la déduction usuelle. Le détail de l'actif courant montre que l'argent en caisse n'est que de \$39,242, contre \$514,766, il y a un an. A cette époque, on commentait le fort montant d'argent que la compagnie avait en caisse. C'était évidemment une provision en vue de subvenir aux dépenses nécessaires par de nouvelles constructions et par des améliorations, comme on peut le constater par l'augmentation de \$1,123,237 du compte 'Propriétés'.

LE CURE

Brit. Am. Tobacco, 24 3/8 à 24 1/2; B. C. Copper, 4 1/4 à 4 1/2; First National, 1 1/2 à 1 3/4; Giroux, 3 1/2 à 3 3/4; Cananea, 8 1/4 à 8 3/8; Hollinger, 15 1/2 à 15 3/4; Int. Cont. Rubber, 8 1/2; Kerr Lake, 3 3/8 à 3 7/8; La Rose, 3 1/2 à 3 3/4; McKinnon, 2 1/2 à 2 3/4; Mays Oil, 1 1/2 à 1 3/4; Nipissing, 8 7/8 à 9; Ohio Copper, 3 1/2 à 3 3/4; Res. Mines, 1 1/2 à 1 3/4; United Copper, 1 1/2; Wetzlar, 1 1/2 à 1 3/4; Yukon, 3 1/2 à 3 3/4; Am. Marconi, 5 1/2 à 5 3/4; Can. Marconi, 3 3/4 à 4; United Clear Steels, 107 1/2 à 108.

AUGMENTATION DES RECETTES DU C.P.R.

Pour la semaine terminée le 7 février, les recettes de cette compagnie étaient en augmentation de \$204,000.

LES VALEURS CANADIENNES A LONDRES

Vend. Sam. Lundl. C. P. R. 246 245 3/8 244 3/4; G. T. R. 108 108 1/2 107 3/4; G. T. R. 3e. 58 1/8 58 1/4 58 1/2; G. T. R. Com. 29 29 29 29; Canad. Steel 57 1/2 57 1/2 57 1/2; Dominion 101 101 1/2 101 1/2.

VALEURS MINIERES A Montreal

Cette liste des dernières cotes nous est fournie par M. Edward L. Doucette, courtier, 11 rue St-Sacrement.

VENTES A MONTREAL

Table of stock prices for various companies including Apex, Bailey, Beaver, etc.

VENTES A MONTREAL

Table of stock prices for various companies including Pearl Lake, City of Cobalt, etc.

MARCHÉ DE CHICAGO

Les prix du blé baissaient hier, en raison de nouvelles pluies dans l'Inde, d'un temps doux et de prédictions d'humidité dans le district producteur des Etats-Unis. Ces prix fléchissaient, en clôture, de 1-8c à 1-4c à 3-8c à 1-2c. Le blé d'Inde baissait de 3-8c à 5-8c et l'avoine restait sans changement ou fléchissait de 1-8c. Les prix des provisions étaient plus élevés de 5c à 7 1/2c à 23 1/2c.

MARCHÉ DE WINNIPEG

Les affaires pour livraisons futures étaient tranquilles et leur volume restreint. Les prix étaient soutenus. La demande pour le disponible était bonne et l'offre, rare. On cotait les prix suivants pour le disponible: Blé du nord, No. 1, 84; No. 2, 81 1/4; No. 3, 78 1/4; No. 4, 73 1/2; feed, 52 1/2. Blé de semence rejeté, N. J., 76; No. 2, 74; No. 3, 68 1/2. Blé rouge d'hiver, No. 1, 85 1/4; No. 2, 82 1/2; No. 3, 79 1/2; No. 4, 74 3/4. Avoine de l'ouest du Canada, No. 2, 32 3/4; No. 3, 30; extra No. 1, feed, 31 1/2; No. 1, feed, 30 1/2; No. 2, feed, 27 1/2. Orge No. 3, 47 3/4; No. 4, 45 1/2; rejeté, 40 1/2; feed, 39 1/2. Graine de lin du nord-ouest, No. 1, 115 1/4; de l'ouest No. 2, 113 1/4; No. 3, 96.

ARRIVAGES DES DENREES A MONTREAL

Le Marché de Montréal, a reçu hier, 5,892 boisseaux de blé; 2,140 boisseaux d'avoine; 927 sacs de farine; 310 balles de lin, 173 balles de paille; 285 caisses d'œufs, 94 paquets de beurre; 16 boîtes de fromage.

LE MARCHÉ DU COTON

Marché très soutenu à New-York, pour livraisons futures aux cotes suivantes: février, 12.50; mars, 12.55; avril, 12.65; mai, 12.44; juin, 12.40; juillet, 12.37; août, 12.20; septembre, 11.85; octobre, 11.78; décembre, 11.79; janvier, 11.79. Marché soutenu pour le disponible. A Liverpool, le marché pour livraisons futures était tranquille en clôture. On cotait: février-mars, 6.724; mars-avril, 6.724; avril-mai, 6.70; mai-juin, 6.68; juin-juillet, 6.64; juillet-août, 6.54; août-septembre, 6.54; septembre-octobre, 6.38; octobre-novembre, 6.30; novembre-décembre, 6.27; décembre-janvier, 6.26; janvier-février, 6.25 1/2 d.

SPECIAL POUR NAVIRE

Dans le but de faire raccorderment avec le R. M. S. Corsican partant de St-Jean, N.B., vendredi, le 14, un train spécial composé de wagons à bagage, de première classe, wagons-lits et restaurant, quitte Montréal, gare de la rue Windsor, à 8.15 p.m., jeudi, le 13 février, et se rendra directement au quai du navire dans St-Jean Ouest, N.B. 11-12-13.

WHITE STAR DOMINION LARGEST IN CANADA

Service d'hiver Portland, Me., - Liverpool

Liste des Voyages pour la saison des touristes de 1913, mainte-nant prête

CANAL EN-PACIFIQUE EMPRESSES ET AUTRES PAQUEBOTS

Empress of Britain 21 Fév. Empress of Ireland 27 Mars Empress of Britain 21 Mars Lake Manitoba 27 Mars

LE PACIFIQUE CANADIEN

SPECIAL POUR VAPEUR

TORONTO

9.05 a.m. et 10.00 p.m. (Gare Union)

QUEBEC

14.45 rue Saint-Jacques et Tl. Malin

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

De l'Hotel des Postes: Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à 12.00 (minut.)

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

D'après certaines nouvelles reçues de l'ouest, il est maintenant certain que la question des Alvéolaires au grain et celle de la navigation des rivières Pitt et Fraser seront réglées simultanément. De nombreux rapports ont été envoyés aux ingénieurs du Pacifique Canadien par des experts. Ces derniers sont d'avis que les rivières Pitt et Fraser sont navigables.

AVIS

AVIS est donné au public, en vertu de la loi des compagnies de Québec, que le droit de partage en actions de la Compagnie des Tramways de Montréal, a été déclaré nul et sans effet.

MORT D'UN MAIRE

Campbellton, N. B., 10. - Le maire Frank M. Murray est mort aujourd'hui, de pneumonie. Il était âgé de quarante-neuf ans.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

9.00 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.

Wagons-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains nuit.

LE TRAIN PAR EXCELLENCE DU CANADA

Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.30 a.m., tous les jours.

OTTAWA

18.05 a.m. et 18.40 a.m. 13.15 a.m. 14.00 p.m. 19.30 p.m. 19.50 p.m.

TORONTO

9.05 a.m. et 10.00 p.m. (Gare Union)

QUEBEC

14.45 rue Saint-Jacques et Tl. Malin

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

De l'Hotel des Postes: Service de 20 minutes de 5.40 a.m. à 12.00 (minut.)

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

D'après certaines nouvelles reçues de l'ouest, il est maintenant certain que la question des Alvéolaires au grain et celle de la navigation des rivières Pitt et Fraser seront réglées simultanément. De nombreux rapports ont été envoyés aux ingénieurs du Pacifique Canadien par des experts. Ces derniers sont d'avis que les rivières Pitt et Fraser sont navigables.

AVIS

AVIS est donné au public, en vertu de la loi des compagnies de Québec, que le droit de partage en actions de la Compagnie des Tramways de Montréal, a été déclaré nul et sans effet.

MORT D'UN MAIRE

Campbellton, N. B., 10. - Le maire Frank M. Murray est mort aujourd'hui, de pneumonie. Il était âgé de quarante-neuf ans.

COTES ET RENSEIGNEMENTS DES STOCKS DE NEW-YORK. Appelez main 4268. H. TESSIER & Co. 10 RUE HOSPITAL.

ONQUE PENSE est intéressé et devrait connaître le service de la nouvelle compagnie de navigation. Le plus commode. Nettoyé instantanément. Remplacez votre pharmacien. 871 ne peut vous fournir le MARVEL, à acheter en détail. Envoyez un timbre pour recevoir brochure illustrée sous le nom de MARVEL. Les détails et renseignements intéressants les demandez à W. H. S. Supply Co., agents généraux pour le Canada, Québec, Québec.

Vous trouverez toujours
l'automobile
en vous adressant au
BELLEVILLE GARAGE 524 ONTARIO EST

MITCHELL

Le Canada

MONTREAL, MARDI 11 FEVRIER 1913

Demandez ANTI-DUST, la poudre à balayer — le seul désinfectant. Se méfier des imitations. En vente partout. THE PAPHO MFG. CO., Ltd, 586 Avenue Henri-Julien, Montréal.

VOL. X. — No. 262.

UNE SENSATIONNELLE ESCROQUERIE

TROIS JEUNES GARÇONS CHARGES D'ALLER FAIRE CHANGER LES CHEQUES DE PAIE DES OUVRIERS DU GRAND TRONC, EMPOCHENT LE MAGOT.

Ils sont arrêtés au moment où ils vont partir pour Ottawa, après s'être fournis d'habits neufs et de bijoux. — Ils comparaitront aujourd'hui.

Un vol d'une audace extraordinaire a été accompli hier, dans l'avant-midi, par trois jeunes employés des ateliers du Grand Tronc, à la Pointe Saint-Charles, qui, sans l'heureux concours des détectives, auraient mis une soixantaine de familles d'ouvriers de ces usines dans le plus cruel embarras.

Voici les faits : James Wallace, Collin Groves et Treflé Gendron sont trois apprentis, aux ateliers du Grand Tronc.

Les jours de paie, les hommes, ne voulant pas perdre de temps, confiaient à des apprentis leur cheques, représentant leur salaire du mois, et les apprentis allaient retirer aux bureaux de la banque voisine le montant de ces chèques.

Hier, avant-midi, Wallace, Groves et Gendron réunissaient à eux trois une soixantaine de chèques, représentant environ deux mille et quelques cents piastres, mais une fois l'argent en leur possession s'enfuyaient vers le centre de la ville.

On juge de l'anxiété qui régnait parmi les ouvriers qui attendaient le retour des jeunes garçons.

À midi, ne les ayant pas revus, certains ouvriers se rendirent aux domiciles des jeunes garçons et les parents effrayés demandaient s'ils n'avaient pas vu leurs fils. Sur les réponses négatives dans les trois cas, les ouvriers comprirent, malheureusement pour eux et leurs familles, qu'ils avaient été les victimes des trois jeunes drôles.

Immédiatement, trois ouvriers se rendirent aux bureaux de la Sûreté, suivis de plusieurs autres, pour y déposer une plainte; il était alors deux heures.

M. Jos. Charpentier, le sous-chef de la brigade de la Sûreté, donna sur-le-champ des ordres à ses subalternes d'aller à surveiller toutes les gares de chemin de fer. Les détectives McCann, Lajoie, O'Donnell, Sloan, Charbonneau, Giguère et McLaughlin partirent se poster dans les gares, surveillant, en compagnie de quelques ouvriers qui connaissaient les trois jeunes garçons, les départs des trains.

À trois heures, le détective McCann voyait arriver, dans les pas perdus de la gare Windsor, nos trois jeunes gens, valise à la main, entièrement vêtus d'habits neufs.

Le détective mit Wallace, Groves et Gendron en état d'arrestation; ils ne firent aucune difficulté pour suivre le détective et furent conduits en voiture aux bureaux de la Sûreté.

Le sous-chef Charpentier, demanda aux trois jeunes gens de restituer l'argent qu'ils avaient soustrait le matin à leurs camarades et le premier à s'exécuter fut James Wallace: il avait sur lui \$571.29 en billets de 1, 2, 5 et 10 piastres, plus de la menue monnaie; une montre en or avec chaîne, payée \$23.50, des comptes payés chez M. Vincent Plante, rue Craig pour fournitures diverses, s'élevant à \$57.50, trois billets de passage pour Ottawa.

Le deuxième, Collin Groves, avait sur lui \$697.46, des comptes payés chez M. Vincent Plante, pour fournitures diverses, s'élevant à \$32.25, plus une baguette avec diamant payée \$20.00.

Le troisième, Treflé Gendron, avait sur lui \$538.45, plus une baguette semblable à celle de Groves et payée aussi \$20.00.

La somme retrouvée sur les trois jeunes gens est de \$1,807.20.

Après avoir repris les vêtements de travail qui se trouvaient dans les valises, les trois jeunes gens furent écroués dans les cellules.

Nombreux étaient les ouvriers qui assistaient à la restitution de l'argent, et des articles achetés par les trois jeunes gens; malgré leur grand désir de rentrer en possession de leur salaire, enlevé si brutalement, les laissant dans le plus pressant besoin, ils durent se retirer, le bureau des détectives ne pouvant leur rendre de suite, le pauvre argent si durement gagné.

Ils reviendront aujourd'hui, après que Wallace, Groves et Gendron auront comparu devant le magistrat; nous souhaitons que le fruit de leur mois de travail leur soit aussitôt remis.

Une leçon se dégage de ce vol sensationnel, que, nous l'espérons, les ouvriers sauront mettre dorénavant à profit: c'est de ne pas tenter la jeunesse par des expériences comme celle d'hier.

Belle assemblée au Club Lemieux

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES. — M. N. SEGUIN, M.P.P., SE DEFEND DES ATTAQUES PORTEES CONTRE LUI PAR UN CERTAIN JOURNAL. — AUTRES DISCOURS.

Il y a eu hier soir une importante réunion du Club Lemieux, au lieu ordinaire des séances de cette belle institution libérale, rue Iberville. On s'y est occupé de la révision des listes électorales.

M. Séguin, député de Ste-Marie à la Législature expliqua que certaines plaintes avaient été faites devant les commissaires à l'Hôtel de Ville, demandant la radiation d'un grand nombre de voteurs, résidents depuis de longues années dans la division. Ces plaintes seront examinées jeudi et on y fera objection.

M. Séguin profita aussi de l'occasion pour répondre à certaines attaques faites par le nouveau journal "Le Travail", au sujet du vote qu'il a donné sur le bill Pinnie, à la dernière session.

Comme on le sait, ce projet de loi avait pour but de rendre l'instruction obligatoire. J'ai cru sage de voter contre, non pas parce que je suis contre le principe de l'instruction gratuite et obligatoire, mais parce qu'il contenait une clause imposant l'amende ou la prison aux parents des enfants qui n'iraient pas à l'école. Je n'ai pu voter en faveur de ce bill parce que je savais que dans cette division, notamment dans la paroisse de St-Eusèbe, les écoles ne sont pas assez grandes pour recevoir tous les enfants en âge d'aller à l'école.

À l'heure actuelle, nous sommes forcés de loger plusieurs classes dans le presbytère. Le bill était aussi incomplet. Il ne concernait qu'une partie de la population, c'est-à-dire que les protestants seuls étaient obligés de soumettre à cette loi.

À mon sens, si l'instruction obligatoire est bonne pour les protestants, elle l'est aussi pour les catholiques.

M. J. Guérin, chef ouvrier déclare que les tactiques conservatrices pour défrancher les électeurs sont odieuses et indignes d'un pays civilisé. C'est une preuve évidente que les tracts sont aux abois et que se sentant aller à la dérive, ils ont recouru à tous les moyens, qu'ils soient honnêtes ou non.

L'orateur dit qu'il y a de la poudre dans l'air et il espère qu'avant longtemps, l'heure de la bataille sonnera. Le gouvernement Borden devra paraître devant son juge, l'électeur canadien. Le résultat ne fait aucun doute. Le peuple confiera de nouveau l'administration à Sir Wilfrid Laurier.

M. Guérin dit quelques mots de l'instruction publique. Il ne veut pas accuser le gouvernement Gouin à ce sujet. Il sait fort bien que Sir Lomer fait tout son possible pour promouvoir le cause de l'éducation. Il déclare qu'une enquête a révélé que des commissions scolaires ne mettaient pas "Mon premier livre" entre les mains des enfants, et cela, pour spéculer en vendant d'autres livres. Il termine en parlant de politique municipale.

M. Lafleur, un ancien conservateur parla quelques minutes. Il se déclare en faveur du programme libéral et à Ottawa et à Québec, puis critique l'administration des contrôleurs de la ville de Montréal.

Avant la fin de l'assemblée, M. Séguin annonça qu'il y aurait une autre assemblée lundi prochain. Plusieurs orateurs distingués parleront à cette réunion, il ajouta que le club serait ouvert tous les soirs jusqu'à jeudi. Si quelqu'un a quelque plainte à faire, il sera le bienvenu. Au cas où l'on ne pourrait se rendre au club, que l'on s'adresse chez lui, coin Ontario et Frontenac.

Un échevin lance des accusations graves

L'EHEVIN MARTIN DEMANDE QU'UNE NOUVELLE ENQUETE SOIT TENUE SUR CERTAINS FAITS QUI SE SERAIENT PASSES, IL Y A QUELQUE TEMPS, DANS LE DEPARTEMENT DES INCENDIES. — UNE VIVE PASSE D'ARMES ENTRE LES ECHEVINS MARTIN ET CLEMENT.

M. l'échevin Médéric Martin a porté, hier, au cours de la séance du Conseil, des accusations très graves contre des employés du département des Incendies et le Conseil a décidé qu'une enquête aurait lieu sur les faits rapportés par le représentant du quartier Papineau.

M. l'échevin Martin a demandé: Que la commission spéciale nommée par le Conseil, le 20 mai 1912, pour s'enquérir de certains faits en rapport avec certaines marchandises du département des Incendies, dans le cours des dernières années, soit aussi autorisée à s'enquérir:

1) Si M. Chevalier, ingénieur du département des Incendies, a construit des engins pour le compte de particuliers, dans la boutique du département des Incendies, durant le temps qu'il travaillait pour la Cité, et s'il s'est servi de matériaux et outils appartenant à ladite Cité pour faire ces engins.

2) Si le sous-chef de la brigade Damase Giroux a vendu à son bénéfice à un ex-constable, du nom de Sanguinet, un ou des atelages appartenant à la Cité.

Cette motion n'était pas plutôt lue que l'échevin Clément se leva pour protester.

"M. Martin, dit-il, veut toujours enquerir à propos de tout et à propos de rien et ses enquêtes finissent généralement en "queues de poisson". Nous n'avons rien à voir dans l'administration, les commissaires, depuis la dernière session de la Législature, en ont seuls la responsabilité. Cette enquête finira probablement comme la précédente."

"Elle n'aurait pas fini en queue de poisson," s'écrie l'échevin Blumenthal, si les documents n'avaient pas disparu."

"Je n'en veux à personne, dit l'échevin Martin, mais je ne vois pas pourquoi un chef de département ne se conformerait pas comme les autres aux ordres des commissaires. Avant encore de s'apercevoir que plusieurs articles ont été achetés dans le département des Incendies, sans qu'ils n'aient été consentis par l'acheteur de la ville. Quant à ce qui concerne l'enquête précédente, l'échevin Clément doit se rappeler que les documents ont été trouvés près de son pupitre."

M. l'échevin Clément se lève à ces mots et proteste contre les insinuations malhonnêtes et contraires aux règles du Conseil que vient de faire l'échevin Martin.

"Il est vraiment malheureux, s'écrie-t-il, d'avoir un homme comme celui-ci dans le Conseil de Ville de Montréal."

Son Honneur le maire dit que si l'échevin Martin ne précise pas ses accusations soit verbalement, soit par écrit, il sera obligé de déclarer sa motion hors d'ordre. L'échevin Martin répond alors qu'il a été "loyalement informé" que les faits rapportés dans sa motion se sont passés dans le département des Incendies.

"Ces accusations sont injurieuses au plus haut degré, dit le maire. Le Conseil devra soit mettre dehors ces hommes s'ils sont trouvés coupables, soit venger leur honneur outragé s'il est prouvé que ce ne sont que des accusations lancées à la légère."

IL SE BRISE UNE JAMBE

UN HOMME SE BLESSE GRAVEMENT EN TOMBANT D'UNE ECHELLE.

Vers 9 heures, hier soir, un nommé Pierre Callot, demeurant 380 Harbour, et âgé de 56 ans, est tombé en bas d'une échelle.

Dans sa chute Callot, s'est fracturé une jambe: il a été transporté dans l'ambulance à l'hôpital Notre-Dame.

LEUR PROCES PLUS TARD

LES VENDEURS DE COCAINE SERONT JUGES LE 14.

La bande de vendeurs de cocaïne, capturée par le lieutenant Savard et les hommes de sa brigade, à comparu devant le recorder Geoffroy, tous les accusés ont plaidé non coupable.

Leur procès est renvoyé au 14 courant; les accusés, hommes et femmes ont été envoyés en prison en attendant leur procès.

A PROPOS DES TRAMWAYS
Le Conseil a adopté, hier, une motion présentée par M. l'échevin L. A. Lapointe, priant le greffier de mettre devant le Conseil toutes les résolutions passées par le Conseil depuis 5 ans en rapport avec le service des tramways et d'indiquer quelles sont celles auxquelles la compagnie s'est conformée.

CONFERENCE
Mercredi soir, à 8.15 h., M. Henry Graves donnera une conférence au conservatoire de musique Columbia, 270 Sherbrooke Ouest. Il traitera de la reproduction de la voix de concert avec des illustrations.

Les échevins désirent se renseigner

LE CONSEIL REMET A HUITAINE L'ETUDE DES RAPPORTS CONCERNANT LES TRAVAUX A EXECUTER EN 1913. — ILS SERONT PRETS A LES ADOPTER LORSQU'ILS AURONT PRIS LEURS RENSEIGNEMENTS.

Les quatre rapports des commissaires recommandant de voter une somme totale de \$3,572,933 pour les travaux publics à exécuter durant l'année 1913 ont été remis à huitaine par le Conseil de Ville, à sa séance publique d'après-midi.

C'est M. l'échevin L. A. Lapointe, qui, d'après l'opinion unanime formulée au caucus par les échevins, a proposé la remise à huitaine de ces rapports afin de donner le temps aux intéressés d'en prendre connaissance, et de permettre aux échevins de se prononcer avec connaissance de cause. Il a été décidé que les rapports seront placés en tête de l'ordre du jour, pour l'assemblée de lundi prochain.

M. l'échevin Ward s'opposa à un retard quelconque et se déclara en faveur de l'adoption immédiate. La motion de l'échevin Lapointe fut alors placée comme amendement, et adoptée par 25 voix contre 2.

M. l'échevin L. A. Lapointe dit que le conseil approuvait unanimement l'idée des commissaires de faire paver le centre de la ville, mais qu'il était juste de permettre aux échevins d'étudier les rapports avant de les adopter. Le leader du Conseil fit remarquer que le rapport des pavages contenait, à son avis, quelques irrégularités. Par exemple, il trouve étrange qu'il ne contienne pas une résolution du Bureau des commissaires décidant de faire ces travaux cette année; aussi que les dépenses représentées par la part des propriétaires soient imputées au fonds d'emprunt au lieu du fonds de roulement, puisqu'elles doivent être remboursées petit à petit par les propriétaires.

M. l'échevin Clément présenta un sous-amendement, qu'il retira aussitôt, car il était similaire à celui de l'échevin L. A. Lapointe à part une certaine partie qui était hors d'ordre.

M. l'échevin Emard, répondant aux objections de l'échevin L. A. Lapointe, dit que les Commissaires ne pouvaient adopter aucune résolution pour les travaux dont les crédits n'étaient pas votés; ils prendront leur décision, lorsque les appropriations auront été consenties par le Conseil.

M. le commissaire Lachapelle dit que la forme du rapport avait été approuvée par les avocats et par le contrôleur-auditeur et que la procédure suivie par les commissaires était absolument régulière.

"Le Bureau n'a aucune objection, dit-il, à ce que le Conseil prenne un semaine pour étudier ce rapport, et se renseigner; il est évident que plus tôt il sera adopté, plus tôt nous serons en mesure de donner des contrats et mieux cela vaudra."

Le vote fut alors pris sur l'amendement de l'échevin Lapointe, lequel fut adopté par 25 voix contre 2.

Ont voté pour: les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Prudhomme, Boyd, Gareau, Monahan, Clément, Létourneau, Emard, Bastien, Turcot, Larivière, Morin, Martin, Fraser, Séguin, Giroux, Stroud, Poissant, Vandele, MacDonald, Ménard, Juge et Houle. 25.

Ont voté contre: les échevins Ward et Blumenthal. 2.

La même motion a été adoptée par chacun des trois autres rapports recommandant de voter \$417,048 et \$863,320 pour la construction de trottoirs et \$527,550 pour la pose de tuyaux à eau.

Le Conseil de Ville de Maisonneuve n'a pas siégé en assemblée publique hier soir, attendu que le certificat, devant émaner du juge M. Beaudin, au sujet du décompte des votes pour le siège No 2 du quartier Centre, M. Ephrem Lemay et pour le siège No 1 du quartier Est, M. Arthur Sicard, n'est pas encore parvenu à M. le secrétaire Crémont.

Les autres membres du conseil, ayant prêté leur serment d'office, quoique ne siégeant pas se sont entretenus de choses importantes concernant la municipalité.

M. Oscar Dufresne, a annoncé que le service de la voirie aura pour arroses et balayer les rues dans Maisonneuve une arroseuse-balayeuse automobile, au mois de mai, la première en service dans la province de Québec.

Cette automobile est fournie par la maison H. Morgan et Co., représentant une maison d'Angleterre; le coût de l'automobile arroseuse-balayeuse est de \$6,500; elle peut parcourir 45 milles en 10 heures, faisant le travail de balayage seul, arrosage seul ou ensemble, selon les besoins du moment. Cette amélioration dans le service de la voirie de la cité de Maisonneuve est un grand pas vers le progrès.

M. le maire Michaud a annoncé que trois succursales de banques seront ouvertes au printemps prochain dans Maisonneuve: ce sont la Banque Provinciale, la Banque des Marchands et la Nova Scotia Bank; les locaux destinés à ces trois établissements financiers sont loués et les aménagements commencés. Deux seront dans Viauville et l'autre, rue Ste-Catherine et LaSalle.

Les institutions financières suivantes ont déjà des succursales à Maisonneuve. Ce sont: La Banque de Montréal; La Banque de Toronto; La Banque d'Hochelega, deux succursales; La Banque du Commerce; La Banque Molson; La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

Comme on le voit, l'affluence des banques est un des indices les plus sûrs de la prospérité de Maisonneuve.

M. Babouline, professeur d'Arts Décoratifs, à l'École Polytechnique de Montréal, a demandé au secrétaire de la ville de Maisonneuve, M. Crémont, l'autorisation de visiter avec ses élèves, l'hôtel de ville.

M. Babouline désire montrer à ses élèves le bijou de palais municipal dont s'est doté Maisonneuve.

Comme cette demande vient de la part d'un maître dans l'art de l'architecture et de la décoration, il faut croire, que M. Babouline désire soumettre à ses élèves un modèle du genre.

Après la demande des édiles de Westmont, la marque flatteuse de M. Babouline est tout à l'avantage des édiles de Maisonneuve.

Les frères du Mont-Lasalle ont signé la cession des rues du Parc et Armand, à la ville de Maisonneuve.

M. Dufresne déclare que c'est une aubaine pour la ville d'avoir obtenu ces cessions.

M. James Morgan, un des gros promoteurs de la ville de Westmont, a annoncé qu'il se propose de construire une passerelle au-dessus de la rue Bourget, la dite passerelle devant être établie à une hauteur de 50 pieds au-dessus de la chaussée, devant avoir 50 pieds de longueur et 7 pieds de largeur, et devant reposer sur les murs des bâtiments adjacents.

Sec. 5. — Nonobstant le privilège de construire ladite passerelle accordé par les présentes, la Cité de Montréal aura le droit d'ordonner, en tout temps, la démolition de ladite passerelle ou de la démolir aux frais de ladite "Imperial Tobacco Company Ltd." sans être tenue de payer aucune indemnité à ladite compagnie, après avoir donné à cette dernière un avis de 30 jours à cet effet.

DECES
YALE. — En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 60 ans, est décédé George Yale, ingénieur, surintendant à la Commission du Hébreu. Les funérailles auront lieu à l'église de l'Immaculée Conception, mardi matin le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire No 1299 rue Des Erables, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 261-2-D

VOIES URINAIRES
MALADIES DE LA PEAU
MALADIES VENERIENNES
Dr G. ARCHAMBAULT
Bureaux de 8-10 a.m. TEL. EST 1993
1-3 p.m. 377 St-Denis
Bureau 7-9 p.m.

ARGENT A PRETER
Argent à prêter sur titre, 2ème et 3ème hypothèque et chèques des balances de prix de vente. S'adresser à A. JET-TE & CIE, Edifice du Crédit-Foncier, 37, rue St-Jacques. Chambre 19, Montréal. Tél. Main 7097.

LES DENTISTES
GENDREAU & GENDREAU
117 St-Denis, Coin Dorchester
Tél. Bell Est 2916
Dr J.G.A. GENDREAU | Dr CONRAD GENDREAU

NOTRE DENTS sont
très belles, soignées
par les dentistes
FRANÇOIS-AMER-
CAIN, (Inventeur)
108 rue Saint-Denis
Montréal.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY
LIMITED
JOHNNY BERTRAND, Gérant
Liqueurs et Cigares de 1er choix, 185
et 187 Boulevard St-Laurent. Tél. Bell
Est. 4810, Montréal. 202-N-D

DANSE
Le PROFESSEUR LACASSE a ouvert
mercredi ses cours au SALON ST-
HUBERT, 426 ST-HUBERT. TEL. EST
1386.
Académie de danse tout à fait privée.
Le succès garanti à tous sans exception.
M-7-N-D

A NOS
ABONNES ET
DEPOSITAIRES

Afin d'assurer un service régulier dans la livraison du journal, nous prions nos dépositaires et abonnés de nous avvertir lorsqu'ils ne recevront pas le journal avant 6.30 pour nos dépositaires et 7 hrs pour nos abonnés.

M. J.B.S. BIRON
ELU PRESIDENT

LE CLUB CANADIEN A ELU, HIER SOIR, SES DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1913.

Le Club Canadien a élu, hier soir, son nouveau Bureau de directeurs, pour l'année 1913. Ce sont MM. J. B. S. Biron, président; L. A. Bédard, vice-président; Narcisse Dupuis, Jos. Turgeon et Albert Hudon, directeurs.

CLUB GARNEAU
UNE CONFERENCE DE M. NOEL DUMONT.

M. Noël Dumont donnera le 13 courant, une conférence sur la marine, devant les membres du Club Garneau, à la salle Garneau, coin Ste-Catherine et Maisonneuve, porte voisine de la pharmacie Gauvin. Tous sont invités. 3 I.

COUPON No 52
POUR
Portraits
Papineau
OU
Lafontaine

Six de ces coupons consécutifs présentés à nos bureaux, nous donneront droit à l'un de ces portraits.
Pour envoi par maille, ajoutez 10 cts.

Procurez-vous
Les Portraits
Papineau
OU
La fontaine
POUR 10c CHACUN
Voyez dans une autre colonne le coupon qui donne droit à cette offre avantageuse.

ELU MAIRE
SUPPLEANT
C'EST LE DEPUTE DE STE-MARIE QUI SERA PRO-MAIRE DURANT LE PROCHAIN TERME.

IL SE BRISE
UNE JAMBE
UN HOMME SE BLESSE GRAVEMENT EN TOMBANT D'UNE ECHELLE.

LEUR PROCES PLUS TARD
LES VENDEURS DE COCAINE SERONT JUGES LE 14.

COMMERCIAL PLATE GLASS
ASSURANCE COMPANY
CAPITAL \$100,000.00
Reservé \$50,000.00
Payé 10,000.00
Dépot au Gouvernement Agents demandés
701 EDIFICE BANQUE DE QUEBEC
Main 3667 I. GAREAU, Gérant.

DON DE VITRAUX D'ART ET DE MOSAIQUES A L'ECOLE POLYTECHNIQUE
La maison Gaudin & Cie, de Paris, vient d'offrir à l'École Polytechnique de Montréal de remarquables pièces d'art composées de vitraux d'églises, vitraux d'édifices civils et un portrait de Jean Goussier en mosaïque de marbre.
Ces pièces sont actuellement exposées dans la salle des arts décoratifs. Le professeur F. Babouline, représentant de la maison Gaudin au Canada, invite tout particulièrement MM. les artistes, architectes, entrepreneurs et le public en général à les visiter.

CONFERENCE
Mercredi soir, à 8.15 h., M. Henry Graves donnera une conférence au conservatoire de musique Columbia, 270 Sherbrooke Ouest. Il traitera de la reproduction de la voix de concert avec des illustrations.

POUR ARRÊTER LE SANG — d'une coupure, d'une déchirure, ou d'une blessure, appliquez
Poudre ELINGKOT
Après immédiat
25c la boîte
Dans toutes les pharmacies

PASSERELLE
RUE BOURGET
ELLE SERA CONSTRUITE PAR L'IMPERIAL TOBACCO CO.

Le Conseil a adopté hier un règlement à l'effet de permettre à la "Imperial Tobacco Co." de construire une passerelle au-dessus de la rue Bourget, la dite passerelle devant être établie à une hauteur de 50 pieds au-dessus de la chaussée, devant avoir 50 pieds de longueur et 7 pieds de largeur, et devant reposer sur les murs des bâtiments adjacents.
Sec. 5. — Nonobstant le privilège de construire ladite passerelle accordé par les présentes, la Cité de Montréal aura le droit d'ordonner, en tout temps, la démolition de ladite passerelle ou de la démolir aux frais de ladite "Imperial Tobacco Company Ltd." sans être tenue de payer aucune indemnité à ladite compagnie, après avoir donné à cette dernière un avis de 30 jours à cet effet.